

RAPPORT ANNUEL



Barreau
du Québec



MISSION

Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit.

Dépôt légal – Juin 2015

ISBN : 978-2-923840-45-1 (Imprimé)

ISBN : 978-2-923840-46-8 (Web)

Barreau
du Québec



LETTRES DE PRÉSENTATION

LE 1^{er} JUIN 2015

Madame Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice du Québec et procureure générale
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Ministre responsable de la Condition féminine
Ministre responsable de la région de l'Outaouais
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel 2014-2015 du Barreau du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2015.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération.

Le bâtonnier du Québec, M^e Bernard Synnott

Monsieur Jean Paul Dutrisac

Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter l'édition 2014-2015 du rapport annuel du Barreau du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2015.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération.

Le bâtonnier du Québec, M^e Bernard Synnott

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Barreau du Québec pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma considération.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Stéphanie Vallée

TABLE DES MATIÈRES

Présentation

Rapport du bâtonnier 7

Accès à la justice	8
Partenariats avec d'autres ordres professionnels	8
Formation continue obligatoire et déontologie	9
Gestion financière resserrée	9

Rapport de la directrice générale 10

Axe 1	Accroître la protection du public par des mesures préventives et dissuasives	10
Axe 2	Redéfinir la gouvernance pour permettre plus d'efficacité au Barreau du Québec et ainsi accroître sa performance dans la réalisation de sa mission	11
Axe 3	Automatiser les opérations et multiplier les réseaux de distribution de l'information, des produits et des services en assurant une qualité de service uniforme et continue	11
Axe 4	Renforcer le lien de confiance avec les membres du Barreau et le public	11
Axe 5	Définir un plan de positionnement pour accroître le leadership du Barreau du Québec au sein du milieu juridique	12
Axe 6	Collaborer avec les acteurs du milieu juridique pour favoriser un meilleur accès à la justice	12

Rapport de gestion 13

Le Barreau : agent de changement dans la société 15

Législation, réglementation et débats publics	15
Administration de la justice	17
Interventions judiciaires	17

Regard sur les membres 18

La diversité	18
La relève	19
Des membres qui sont aussi des parents	19
Avocats à la retraite	19

Reconnaître l'excellence : Médaille, Mérite et distinction *Avocat émérite* du Barreau du Québec 20

Médaille du Barreau du Québec	20
Mérite du Barreau	21
Mérite Innovations	23
Mérite Conciliation travail-famille	24

Mérite Christine-Tourigny	25
Distinction <i>Avocat émérite</i> 2014	26

Le personnel du Barreau 27

Direction générale	27
Bureau du syndic	27
Communications	29
École du Barreau	29
Finances	30
Formation continue	30
Gestion de l'information	30
Greffes	30
Inspection professionnelle	31
Recherche et législation	32
Ressources humaines	32
Ressources matérielles	32
Service du développement et du soutien à la profession	32
Technologies de l'information	33

Administration

L'assemblée générale annuelle des membres 35

Fait saillant	35
---------------	----

Le Conseil général 36

Les membres	36
Les réunions	38
Faits saillants	38

Le Comité exécutif 40

Les membres	40
Les réunions	40
Faits saillants	41

Les cotisations annuelles 2014-2015 43

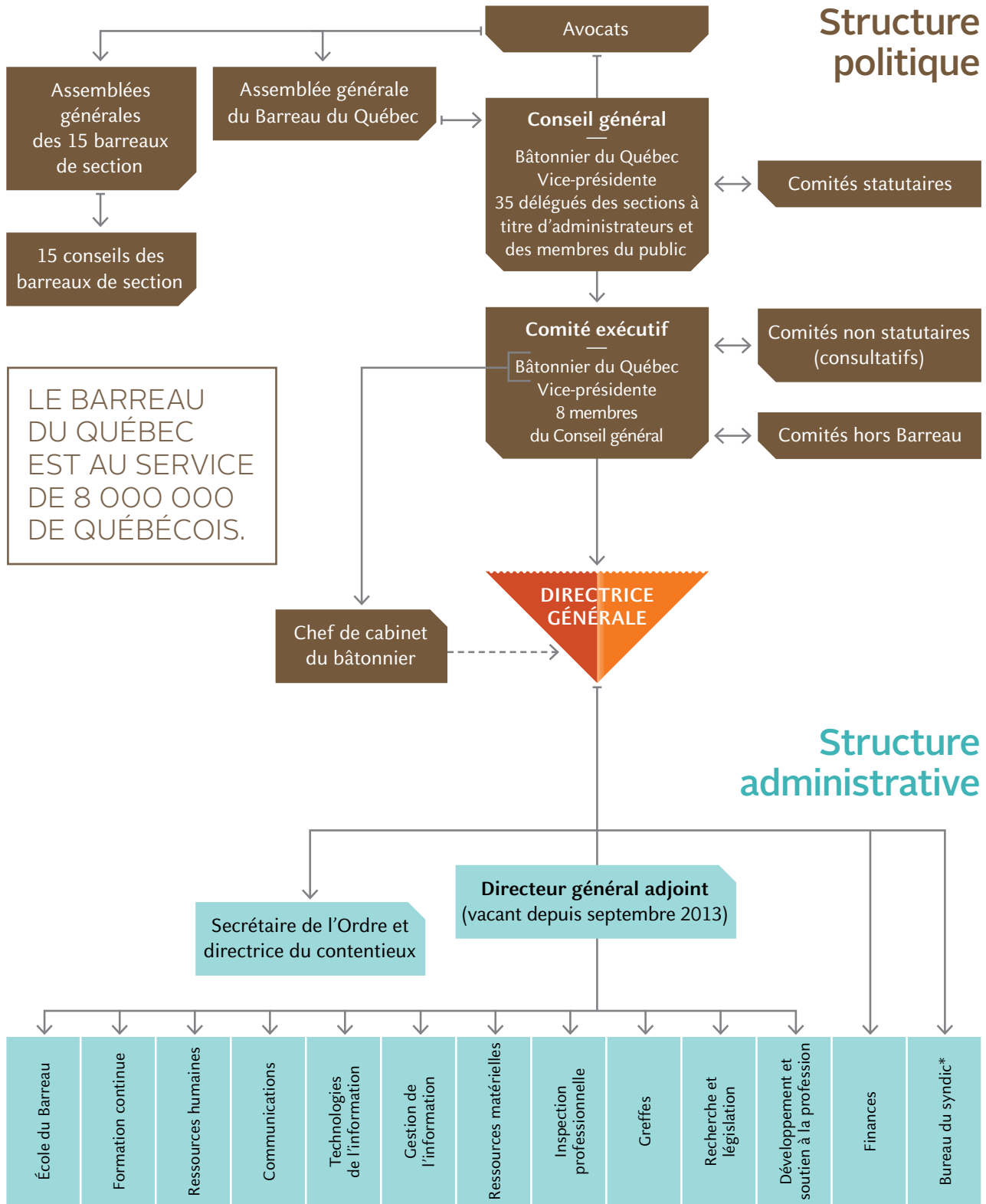
Répartition de la cotisation annuelle	43
---------------------------------------	----

Administration des registres 46

Le Tableau de l'Ordre et les permis d'exercice	46
Registre des testaments et des mandats en cas d'inaptitude	48

Rapport de l'Inspection professionnelle du Barreau	49
Projet pilote	49
Guide d'autoévaluation	50
Les visites d'inspection professionnelle	50
Les enquêtes spéciales	50
Les visites d'inspection comptable	50
Les rapports comptables annuels	51
Autres activités de l'Inspection professionnelle liées à l'amélioration des compétences	51
Liste des inspecteurs de l'Inspection professionnelle 2014-2015	51
Liste des experts pour les visites d'inspection comptable 2014-2015	52
Rapport du Bureau du syndic	53
Liste des syndics adjoints	53
Liste des avocates à la conciliation	54
Liste des avocats de soutien	54
Les comités du Barreau	56
Arbitrage	56
Conseil de discipline	56
Comité de révision des plaintes	60
Comité du Fonds d'indemnisation	62
Comité d'accès à la profession	63
Comité d'inspection professionnelle	64
Comité des équivalences	65
Comité de la formation des avocats	66
Comité de la formation professionnelle	66
Comité de la formation continue obligatoire (CFCO)	67
Comité des requêtes	68
Comité accréditeur en médiation civile et commerciale et aux petites créances	70
Comité accréditeur en médiation familiale	71
Comité sur la sténographie	71
Comité sur l'exercice illégal de la profession d'avocat	72
Comité exécutif sur l'exercice illégal	73
États financiers au 31 mars 2015	75

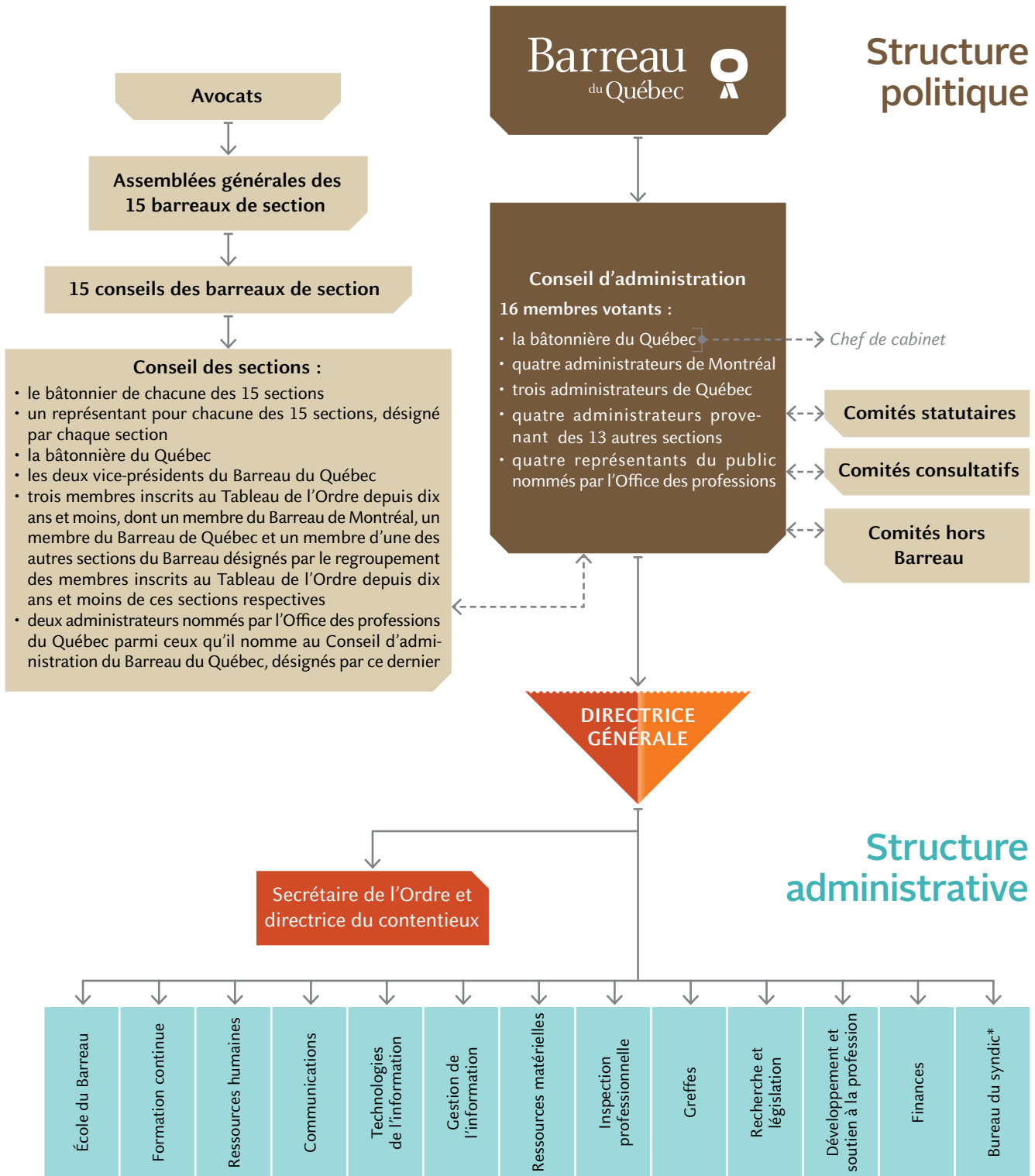
Organigramme de l'exercice financier 2014-2015



* Rappelons qu'en vertu de l'article 121.1 du Code des professions, le Conseil général doit prendre les mesures visant à préserver en tout temps l'indépendance du Bureau du syndic dans l'exercice des fonctions des personnes qui le composent.

Organigramme de la nouvelle gouvernance

À la suite du projet de loi 17, la *Loi modifiant la Loi sur le Barreau, la Loi sur le notariat et le Code des professions*, adopté par l'Assemblée nationale le 3 décembre 2014. Entrée en fonction des élus le 18 juin 2015.



* Rappelons qu'en vertu du Code des professions, le Conseil d'administration doit prendre les mesures visant à préserver en tout temps l'indépendance du Bureau du syndic dans l'exercice des fonctions des personnes qui le composent.

PRÉSENTATION

UN PONT SOLIDE ENTRE DEUX GOUVERNANCES

Durant le dernier exercice, la nouvelle gouvernance du Barreau a été mise en place, une réforme de la formation continue obligatoire a vu le jour, le nouveau *Code de déontologie des avocats* est entré en vigueur, des alliances ont été tissées, de nouveaux pas ont été franchis en matière d'accès à la justice, et ce, tout en conservant le cap sur des finances assainies.

RAPPORT DU BÂTONNIER

M^e Bernard Synnott,
Bâtonnier du Québec 2014-2015



© Sylvain Légané

Dernier bâtonnier au mandat d'une seule année, la réalisation première de mon bâtonnat est la concrétisation de la nouvelle gouvernance dessinée par ma prédécesseure et les instances du Barreau en 2013-2014. Les caractéristiques principales qui forment la pierre d'assise de la réforme de la gouvernance du Barreau sont des mandats plus longs pour les élus, un Conseil d'administration réduit et une représentativité équilibrée entre les professionnels et les membres du public au Conseil d'administration de l'Ordre.

Déjà, à mon premier Conseil général à titre de bâtonnier du Québec, en juin 2014, il était décidé que la nouvelle gouvernance entrerait en fonction en juin 2015. Je n'avais donc que 12 mois pour convaincre le gouvernement et l'Office des professions de l'urgence d'adopter la législation et la réglementation nécessaires au déploiement de la nouvelle gouvernance. La *Loi modifiant la Loi sur le Barreau, la Loi sur le notariat et le Code des professions* a été sanctionnée le 3 décembre 2014, à temps pour que le processus électoral du Barreau puisse prendre place en janvier pour permettre l'élection du prochain bâtonnier et des administrateurs.

Je tiens à remercier tout particulièrement ma prédécesseure, la bâtonnière Johanne Brodeur, Ad. E., ainsi que l'ensemble des parlementaires qui ont permis de mener à bien ce projet, dont notamment la ministre de la Justice du Québec, M^e Stéphanie Vallée.

La nouvelle gouvernance telle que définie par la loi imprime un nouveau souffle à la mission fondamentale du Barreau du Québec et se concrétisera donc, en 2015-2016, par un nouveau Conseil d'administration réduit à 16 administrateurs, dont 12 à des postes électifs, et un bâtonnier élu au suffrage universel des membres pour un mandat de deux ans renouvelable une fois. Une gouvernance synonyme d'une meilleure cohérence institutionnelle, en raison d'une structure plus souple, et de l'accroissement de la confiance des citoyens dans le système professionnel puisque les représentants du public compteront pour 25 % des membres du conseil.

Accès à la justice

Lorsque l'on parle de justice dans le Grand Nord, on parle d'injustices et d'iniquités. En janvier, le Barreau du Québec a rendu public un rapport sur ses quatre missions et rencontres menées depuis le printemps 2013 auprès des communautés autochtones du Grand Nord québécois. Ce rapport compte 12 constats sur l'accès et les enjeux de la justice au nord du 49^e parallèle et des recommandations concrètes pour améliorer la situation.

Les quatre missions du Barreau du Québec se sont déroulées à Puvirnituk, Kawawachikamach et Matimekush-Lac-John, Manawan et Inukjuak. À chacune de celles-ci, les représentants du Barreau du Québec ont accompagné les membres de la Cour itinérante et assisté à des audiences en matière criminelle et en protection de la jeunesse. Les représentants du Barreau ont aussi rencontré les populations et le corps policier locaux, des employés du ministère de la Justice, des avocats de l'Aide juridique et de pratique privée, certains groupes sociocommunautaires et des médias locaux.

Nous avons dressé une liste de recommandations pour chacun des douze constats consignés dans le rapport. Celles-ci vont de la sensibilisation des élus aux diverses problématiques à la rédaction des actes d'accusation dans trois langues, en passant par la

révision de certains aspects des auditions afin de les adapter à la culture des Autochtones. Le Barreau du Québec a également l'intention de multiplier les efforts pour promouvoir une meilleure représentativité des Autochtones au sein de la profession et prendra des mesures pour faire connaître ses services de protection du public dans le Nord-du-Québec.

Au-delà des investissements financiers nécessaires pour répondre à plusieurs des enjeux soulevés dans son rapport, le Barreau du Québec a constaté qu'il faut collectivement développer une vision commune de la justice dans le Grand Nord. Le système de justice doit s'enraciner dans le Nord-du-Québec tout en respectant la culture des communautés autochtones. Un dossier que le Barreau du Québec continuera de suivre de très près.

Partenariats avec d'autres ordres professionnels

Tout au long de mon mandat, j'ai considéré comme prioritaire le rapprochement entre les différents juristes et aussi avec les différents ordres. Durant la dernière année, j'ai ainsi entrepris des discussions avec la Chambre des notaires du Québec pour qu'il y ait des rencontres conjointes des deux comités exécutifs et l'identification de projets communs à mettre en place. La même démarche a été entreprise auprès de l'Ordre des comptables professionnels agréés.

Il y a également eu une conférence de presse donnée conjointement avec le Collège des médecins, en octobre 2014, afin de rendre publiques les recommandations du *Rapport du groupe de travail sur la médecine d'expertise* sur lequel ont siégé des représentants des deux ordres professionnels.

En mars 2015, le Barreau du Québec et Avocats sans frontières ont tenu conjointement une conférence de presse pour annoncer qu'ils allaient unir leurs ressources pour contribuer juridiquement à la défense de Raif Badawi, emprisonné en Arabie Saoudite.

Toujours au chapitre des rapprochements avec d'autres professionnels, j'ai tissé des liens avec des représentants de la magistrature, notamment de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale, méconnues au Québec, afin de remédier à cette situation. J'ai aussi rencontré plusieurs présidents de commissions ainsi que des représentants du Tribunal administratif du Québec pour voir comment améliorer la situation quant au système de nomination et de renouvellement des membres.

Formation continue obligatoire et déontologie

Le processus de formation continue obligatoire, après deux périodes de référence, demandait à être simplifié. Cette réforme a été menée à bien en vue d'accroître l'efficacité et l'efficience de ce programme. Au nombre des améliorations mises en place depuis le 1^{er} avril, notons que ce sont les dispensateurs d'activités de formation agréés qui s'engagent à respecter les normes émises en la matière par le Barreau du Québec et à nommer un responsable à l'interne pour l'autorisation des différentes activités qui n'auront plus à être soumises au Comité de la formation continue obligatoire à la pièce.

Par ailleurs, l'avocat qui a suivi plus de 30 heures de formation au cours d'une période de référence de deux ans pourra en reporter jusqu'à six sur la période suivante.

D'autre part, l'entrée en vigueur du nouveau *Code de déontologie des avocats*, en mars 2015, s'assortit d'une obligation de formation sur le sujet pour tous les membres du Barreau du Québec, et ce, avant le 31 mars 2016. « Plusieurs membres réclamaient une ligne téléphonique d'information sur les questions déontologiques, nous avons donc créé la ligne Info-Déonto ». Cette ligne est accessible de 8 h 15 à 17 h, les jours ouvrables. Des avocats du Bureau du syndicat offrent un soutien ponctuel en vue de la résolution d'une interrogation liée à la déontologie face à des situations théoriques ou pratiques.

Gestion financière resserrée

Sous le bâtonnat de ma prédécesseure, M^e Johanne Brodeur, Ad. E., je me suis penché avec elle sur les finances de l'organisation et nous avons pris des décisions afin d'assainir les finances du Barreau du Québec. Nous avons, notamment, réduit les activités des comités consultatifs et aboli le poste de directeur-général adjoint.

Par ailleurs, un groupe de travail avec le ministère de la Justice, la SOQUIJ, le CAIJ et les universités est en place pour réfléchir sur l'offre d'informations juridiques afin d'éviter les dédoublements et une réforme du programme de l'École du Barreau est en cours. La structure interne a aussi été revue dans un objectif d'amélioration de la performance, si bien qu'après autant d'efforts, nos états financiers affichent au terme de l'exercice un surplus enviable.

Cette situation financière nous permet donc de recommander un rabais de près de 200 \$ pour la cotisation 2016-2017 des membres (150 \$ pour la cotisation régulière en plus de l'abolition, un an à l'avance, de la cotisation de 40 \$ liée à la refonte des systèmes de technologies de l'information, dont le Tableau de l'Ordre, qui avait été votée pour trois ans).

Je laisse le Barreau du Québec aux portes de sa nouvelle gouvernance en pleine santé financière et plus que jamais en mesure de réaliser sa mission de protection du public avec excellence, efficience et efficacité. Je remercie la vice-présidente du Barreau, M^e Lu Chan Khuong, Ad. E., et tous les membres du Comité exécutif et du Conseil général de leur soutien indéfectible. Un merci spécial à la directrice générale de l'Ordre, M^e Lise Tremblay, ainsi qu'à toute l'équipe de direction et aux employés du Barreau du Québec. Votre contribution est inestimable!

Le bâtonnier du Québec,



Bernard Synnott

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

M^e Lise Tremblay, LL. B., MBA
Directrice générale Barreau du Québec



Planifier, optimiser et mener à bien les activités de protection du public ont été, sans conteste, au cœur de nos actions, mais la planification des opérations nécessaires à la mise en place de la nouvelle gouvernance et, notamment, la tenue de la première élection par vote électronique de l'histoire du Barreau du Québec pour 12 postes électifs ont aussi exigé une allocation de ressources considérables.

Branché sur la nouvelle ère dans laquelle entre le Barreau du Québec, le plan stratégique 2014-2017 de l'Ordre a été adopté en juin 2014 et donne ainsi

les axes stratégiques d'intervention du Barreau pour les trois prochaines années.

Axe 1 Accroître la protection du public par des mesures préventives et dissuasives

L'amélioration des mesures préventives et dissuasives est toujours au cœur des actions de l'Ordre. L'entrée en vigueur du nouveau *Code de déontologie* et la formation obligatoire qui y est liée sont sans contredit des éléments clés de cet axe stratégique.

Il en va de même du projet de surveillance des comptes en fidécommis et de la comptabilité des avocats, qui a franchi une autre étape avec l'analyse de plus de 1 700 rapports comptables annuels. De plus, cette année, le Conseil général a rendu obligatoire la formation sur les normes de comptabilité pour tous les membres détenteurs d'un compte en fidécommis.

Par ailleurs, les visites d'accompagnement professionnel sont un autre exemple d'action proactive préventive mise de l'avant pour permettre aux avocats de s'assurer de respecter toutes les règles déontologiques et de tenue de bureau.

La mise en place de la ligne Info-Déonto vise aussi la protection du public et est également une mesure préventive. Les avocats peuvent, en tout temps, consulter des syndics adjoints pour obtenir des réponses sur des questions déontologiques.

Les trousseaux d'aide à la pratique sont mises à jour et sont disponibles sur le site Web du Barreau. Elles continuent d'être des outils préventifs pour les membres de l'Ordre.

Finalement, la réforme de la formation continue obligatoire adoptée et mise en vigueur vise aussi à assurer le maintien des compétences professionnelles des avocats.

Axe 2 Redéfinir la gouvernance pour permettre plus d'efficacité au Barreau du Québec et ainsi accroître sa performance dans la réalisation de sa mission

L'équipe de direction a œuvré au changement organisationnel et a revu plusieurs de ses opérations à la lumière de la nouvelle gouvernance entrée en vigueur durant l'année. Six groupes de travail créés par le Comité directeur de transition de la nouvelle gouvernance ont proposé des recommandations en regard des aspects les plus stratégiques de ce changement de culture : élections, formation des nouveaux administrateurs, gestion des comités, planification organisationnelle, communications et impacts financiers de la nouvelle gouvernance. Au terme d'une année de travaux, l'adéquation politique et administrative résultant du changement est maintenant concrétisée et plusieurs recommandations sont déjà mises en place. Évidemment, il appartiendra aux membres du nouveau Conseil d'administration, qui entreront en fonction le 18 juin prochain, de poursuivre de concert avec la direction l'implantation de la nouvelle gouvernance.

Axe 3 Automatiser les opérations et multiplier les réseaux de distribution de l'information, des produits et des services en assurant une qualité de service uniforme et continue

Le projet de modernisation des technologies de l'information du Barreau du Québec, qui comprend la refonte du Tableau de l'Ordre, s'est poursuivi durant l'année avec le parachèvement des études de faisabilité et l'examen des solutions envisagées par le

Barreau. Des comités d'experts nommés par le Comité exécutif ont d'ailleurs activement participé à toutes les étapes pour assurer que la meilleure solution, au meilleur coût, soit retenue.

Déjà, la solution SharePoint est en cours d'implantation pour assurer un meilleur partage de l'information tant à l'interne qu'à l'externe. La mise à niveau de tous les postes sur Office 2013 avec la formation adéquate des employés a été complétée.

Des démarches sont aussi en cours pour moderniser la téléphonie nécessaire pour le volume d'appels accru traité par Info-Barreau.

Axe 4 Renforcer le lien de confiance avec les membres du Barreau et le public

Il est primordial d'accroître la satisfaction du public et des membres dans les services de l'Ordre. En 2012, nous avons fait un vaste sondage sur la connaissance et la satisfaction de nos membres à l'égard de nos services, et les résultats de ce sondage nous ont aidés dans la dernière année à mettre de l'avant des produits mieux adaptés aux besoins de nos membres. La réforme de la formation continue obligatoire en est un bon exemple, de même que le Barreau-mètre (une source inestimable d'informations sur la profession qui peut être consultée au www.barreau.qc.ca/fr/publications/avocats/barreau-metre) et le projet Justicia qui vise essentiellement les femmes dans la profession (dont neuf guides qui peuvent être consultés au www.barreau.qc.ca/fr/avocats/equite/justicia).

Pour le public, nous avons veillé à soutenir des initiatives qui permettent un meilleur accès à la justice et avons lancé de nouveaux projets en ce sens, dont le Service d'aide à la préparation d'un dossier aux petites créances et le Service téléphonique du logement, lancé à Montréal en 2013, qui a été étendu dans la dernière année à Laval, à Joliette et à Saint-Jérôme.

La participation de l'Ordre aux travaux de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction et la présentation de son mémoire *Éthique, déontologie et démocratie* sont un autre exemple de la contribution du Barreau du Québec pour maintenir la confiance du public dans les institutions.

Axe 5 Définir un plan de positionnement pour accroître le leadership du Barreau du Québec au sein du milieu juridique

Pour assurer un leadership dans le milieu professionnel, nous avons soutenu les efforts du bâtonnier et du Comité exécutif pour évaluer les opportunités d'alliance stratégique avec les intervenants du milieu juridique et favoriser les rapprochements avec d'autres ordres. À cet égard, des relations privilégiées ont notamment été concrétisées avec la Chambre des notaires et l'Ordre des comptables agréés. Nous partageons notamment nos meilleures pratiques en matière de protection du public.

Le Barreau du Québec, avec sa nouvelle gouvernance, est un pionnier et, à cet égard, plusieurs autres ordres professionnels souhaitent partager notre expérience.

Axe 6 Collaborer avec les acteurs du milieu juridique pour favoriser un meilleur accès à la justice

Avec l'entrée en vigueur du nouveau *Code de procédure civile*, le Barreau du Québec a identifié une occasion d'accroître le niveau de connaissance du système de justice au sein de la population et de sensibiliser les avocats et le public à la justice participative. Durant l'année, nous avons mis nos forces et nos ressources en commun avec d'autres acteurs, dont le ministère de la Justice, la magistrature, les huissiers, les notaires et des organismes communautaires pour dresser un plan d'action dont le Barreau assumera une part importante, notamment par des campagnes de communication à saveur pédagogique.

En parfaite complémentarité avec le bâtonnier du Québec, M^e Bernard Synnott, et la vice-présidente, M^e Lu Chan Khuong, Ad. E., que je remercie de leur confiance, et avec mon équipe de gestion compétente et engagée, nous avons pu, ensemble, relever des défis de taille et incarner le changement et les valeurs de notre plan stratégique : justice, confiance et compétence.

La directrice générale,



Lise Tremblay, LL. B., MBA

RAPPORT DE GESTION

L'équipe de direction



Devant, de gauche à droite : M. Pierre Richard, directeur des Finances, M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre et directrice du Contentieux, M^e Lise Tremblay, directrice générale, M^e Dyane Perreault, directrice du Développement et du soutien à la profession, M^e Marc Sauvé, directeur de Recherche et législation. **Derrière, de gauche à droite :** M^e Geneviève Lefebvre, directrice de l'Inspection professionnelle, M^e Guy Bilodeau, syndic du Barreau, M. François Racine, gestionnaire des Ressources matérielles, M^e Nancy J. Trudel, directrice des Greffes, M^e Laurette Laurin, Ad. E., directrice de la Formation continue, M^{me} France Bonneau, directrice des Communications, M^e Jocelyne Tremblay, directrice de l'École du Barreau, M. Martin Dufour, directeur de la Gestion de l'information. Étaient absents de la photo : M^{me} Suzanne Duprat, directrice des Ressources humaines et M^{me} Tram Anh Tran, directrice des Technologies de l'information.

L'équipe de direction a assuré la gestion quotidienne du Barreau du Québec dans une année charnière et dans le respect des nouveaux paramètres budgétaires souhaités par les instances, et ce, tout en préparant la nouvelle gouvernance. Faits saillants des réalisations d'une année exceptionnelle, fruits du travail de collaboration de tous les services du Barreau du Québec.

- ◇ Déploiement de la nouvelle gouvernance de l'Ordre et des élections 2015 : rédaction et adoption du cadre législatif et réglementaire (*Loi modifiant la Loi sur le Barreau, la Loi sur le notariat et le Code des professions, Règlement sur les élections du Barreau du Québec et Procédures d'élection pour les élections 2015 du Barreau du Québec*) et mise en place des élections 2015 afin de pourvoir les 12 postes électifs du nouveau Conseil d'administration de l'Ordre
- ◇ Adoption du plan stratégique 2014-2017 et identification d'un plan d'action

- ◇ Réforme de la formation continue obligatoire : rédaction et adoption du cadre réglementaire, déploiement et campagne de communication avec la publication de neuf guides explicatifs de la réforme. Offre aux membres, par le Barreau du Québec, de 316 activités de formation en salle et de 20 formations en ligne
- ◇ Opération, pour un premier cycle complet, des Registres des testaments et des mandats du Barreau du Québec : 64 667 transactions de recherche complétées
- ◇ Dépôt et présentation du mémoire Éthique, déontologie et démocratie devant la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction
- ◇ Publication d'un important rapport conjoint sur les expertises médicales avec le Collège des médecins du Québec
- ◇ Interventions législatives et judiciaires, et présences en commission parlementaire : 16 contributions du Barreau du Québec
- ◇ Contribution à l'amélioration de l'accès à la justice : quatre missions dans le Nord et dépôt d'orientations : rapport *La Justice dans le Grand Nord*
- ◇ Diffusion, au printemps 2014, de la campagne publicitaire radiophonique *Votre avocat, maître en solutions*
- ◇ Diffusion à Canal Savoir et à Télé-Québec de la saison 4 de la série *Le Droit de savoir* : 10 documentaires sur les droits fondamentaux
- ◇ Mise en place d'un programme de gestion de la performance pour tous les employés du Barreau du Québec : premier cycle complet effectué
- ◇ Lancement de la ligne Info-Déonto à l'intention des avocats
- ◇ Lancement de nouveaux services d'accès à la justice pour les citoyens : Service d'aide à la préparation d'un dossier aux petites créances et Service téléphonique du logement lancé à Montréal en 2013 qui a été étendu, dans la dernière année, à Laval, à Joliette et à Saint-Jérôme. Version espagnole du site en droit de l'immigration, lequel est maintenant accessible dans trois langues
- ◇ Nouveaux services de soutien à la profession : groupe de travail sur la réalité LGBT au sein de la profession, publication du Barreau-mètre qui rassemble des centaines de données sur les membres et dresse un portrait de la profession, *Guide de planification de la retraite*, *Manuel de pratique de la médiation familiale à distance*, *Guide des meilleures pratiques en droit de l'immigration*
- ◇ Conclusion du projet Justicia sur la rétention des femmes en pratique privée : publication de neuf guides de meilleures pratiques

LE BARREAU : AGENT DE CHANGEMENT DANS LA SOCIÉTÉ

Le Barreau du Québec a pour principale mission de protéger le public, notamment en exerçant un contrôle curatif et préventif sur l'exercice de la profession d'avocat. En lien direct avec cette mission, le Barreau a la responsabilité de mettre à jour la législation et la réglementation professionnelles applicables à ses membres.

Par ailleurs, un volet important de la mission sociale du Barreau consiste à participer à la réforme du droit et à l'amélioration de la justice. Les interventions du Barreau visent notamment à assurer le respect des droits fondamentaux, la primauté du droit, l'encadrement des pouvoirs discrétionnaires de l'État, l'équité procédurale et l'indépendance judiciaire.

Le Barreau du Québec intervient auprès du législateur en analysant et en commentant les projets de loi. Dans le cadre de ses travaux, il est appelé à rencontrer les représentants de divers ministères, dont les ministères fédéral et provincial de la Justice, pour discuter de législation et d'administration de la justice. Le Barreau rencontre les représentants des tribunaux administratifs et judiciaires dans le cadre de comités de liaison et bipartites afin d'identifier des problématiques et des solutions concernant l'administration de la justice. Il est aussi appelé à intervenir judiciairement pour défendre des principes d'intérêt public.

Fidèle à la vision de son plan stratégique, le Barreau cherche par ses interventions législatives à prévenir les risques de litige et les atteintes aux droits des citoyens. Le Barreau intervient le plus tôt possible dans le processus législatif – avant le dépôt des projets de loi lorsque cela est possible – en collaboration avec les ministères initiateurs de la législation. Cela suppose le développement de liens de confiance et de collaboration entre les institutions concernées et le Barreau dans un esprit de partenariat institutionnel.

Cette collaboration a évolué de façon intéressante en 2014-2015, notamment avec le ministère de la Justice du Québec, le ministère de la Justice du Canada, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, l'Office des professions, l'Office de la protection du consommateur du Québec, la Commission des normes du travail, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (Plan Nord).

Législation, réglementation et débats publics

Pour participer à l'évolution de la législation et aux débats publics en matière de justice, le Barreau du Québec compte sur l'appui de quelque 40 comités. Au cours de l'exercice 2014-2015, il y a eu 15 lettres, mémoires ou interventions en matière de législation ou d'administration de la justice.

QUÉBEC

Le Barreau du Québec a comparu en commission parlementaire à Québec à ce sujet :

- ◇ Projet de loi n° 17 – *Loi modifiant la Loi sur le Barreau, la Loi sur le notariat et le Code des professions* concernant la nouvelle gouvernance du Barreau du Québec.

Outre la comparution en commission parlementaire à Québec, le Barreau est intervenu à l'égard de projets de loi ou de documents émanant de l'Assemblée nationale, dont :

- ◇ Le projet de loi n° 1 intitulé *Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal*;
- ◇ Le projet de loi n° 11 intitulé *Loi sur la Société du Plan Nord*;
- ◇ Le projet de Règlement sur les consultants en immigration;
- ◇ Le projet de règlement visant les copropriétés;
- ◇ Le projet de Règlement établissant un projet pilote de médiation obligatoire pour le recouvrement des petites créances découlant d'un contrat de consommation;
- ◇ La consultation du ministère de la Justice au sujet de modifications au *Code civil du Québec* pour favoriser la mise en œuvre de garanties en espèces (PL-28);
- ◇ Le projet de loi omnibus en préparation à l'Office des professions.

D'autres sujets ont fait l'objet d'interventions du Barreau, dont :

- ◇ La présence de caméras dans les centres de détention de Montréal et de Rivière-des-Prairies, dont l'examen et les commentaires ont été transmis au ministre de la Sécurité publique;
- ◇ La conférence de presse de la bâtonnière Johanne Brodeur, Ad. E., le 12 mai 2014, sur les enjeux et les perspectives en matière de justice : gouvernance du Barreau, lois professionnelles, assurance-emploi, lois omnibus au fédéral, aide juridique et justice administrative;
- ◇ L'assignation de témoins étrangers – modifications au *Code de procédure civile*;
- ◇ La proposition de réforme de la *Loi sur les commissions d'enquête* (Commission Charbonneau).

CANADA

Le Barreau a produit un certain nombre d'interventions législatives sur les projets de loi fédéraux, notamment à l'égard des projets de loi suivants :

- ◇ Le projet de loi C-560 – *Loi modifiant la Loi sur le divorce (partage égal du rôle parental) et d'autres lois en conséquence*;
- ◇ Le projet de loi C-24 – *Loi renforçant la citoyenneté canadienne*;
- ◇ Le projet de loi S-206 – *Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants contre la violence éducative ordinaire)*;
- ◇ Le projet de loi C-13 – *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur la concurrence et la Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*;
- ◇ Le projet de loi C-26 – *Loi sur le renforcement des peines pour les prédateurs d'enfants*;
- ◇ Le projet de loi C-452 – *Loi modifiant le Code criminel (exploitation et traite de personnes)*;
- ◇ Le projet de loi C-51 – *Loi antiterroriste de 2015*.

Un autre sujet a fait l'objet d'une intervention du Barreau, dont :

- ◇ La gouvernance des sociétés visées par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* – un mémoire a été préparé par le Comité du Barreau sur les sociétés et les personnes morales.

Avec l'Office de la protection du consommateur, le Barreau a participé à la mise à jour de la *Loi sur la protection du consommateur* avant le dépôt prochain de projets de loi. Le Barreau a collaboré avec le ministère de la Santé et des Services sociaux à l'élaboration des normes d'encadrement des directives médicales anticipées. Par ailleurs, avec le ministère de la Justice du Québec, le Barreau a collaboré à la mise en place d'un projet pilote de médiation en matière de petites créances de consommation. Le

Barreau a aussi collaboré avec le ministère de la Justice du Québec en ce qui concerne la législation et la réglementation sur les copropriétés et la réforme du droit de la famille.

Ce sont là des exemples qui illustrent le souci du Barreau du Québec d'agir en prévention et en amont du processus législatif tout en développant des liens de confiance avec le gouvernement et les organismes concernés, et en faisant valoir ses préoccupations pour la protection des droits des citoyens et la pratique des avocats.

Administration de la justice

Le Barreau du Québec rencontre régulièrement les représentants des ministères de la Justice du Québec et du Canada pour échanger et discuter de diverses questions liées à l'administration de la justice, notamment dans le cadre des comités bipartites Barreau/Justice. Les objectifs d'accès à la justice, de primauté du droit et de saine administration de la justice sont partagés par le Barreau et les ministères de la Justice du Québec et du Canada. En outre, le Barreau collabore avec le ministère de la Justice du Québec dans la mise en œuvre de leurs plans stratégiques respectifs.

Le Barreau du Québec participe en outre à de nombreux comités de liaison et bipartites avec les tribunaux administratifs et les tribunaux judiciaires.

Interventions judiciaires

En juillet 2009, le Barreau a adopté une politique relative à l'intervention du Barreau du Québec dans les débats judiciaires. Le Barreau intervient si la question en litige est suffisamment importante relativement à la mission du Barreau du Québec pour justifier une intervention aux débats. Les questions en litige qui méritent une attention particulière portent notamment sur le secret professionnel, l'indépendance judiciaire, la saine administration de la justice et les

droits fondamentaux. Le Barreau du Québec est intervenu à la Cour suprême du Canada dans l'affaire de la *Commission nationale des valeurs mobilières* (partage des compétences, droit civil, accès des entreprises québécoises à l'expertise des membres du Barreau du Québec). Le Barreau est intervenu par ailleurs à la Cour supérieure pour soutenir un processus indépendant de fixation de la rémunération au Tribunal administratif du Québec (indépendance de la justice). Le Barreau est aussi intervenu dans la constitutionnalité des dispositions du projet de loi C-2 (modification au *Code criminel*), et plus récemment, il est intervenu sur le projet de loi C-10 (*Loi sur la sécurité des rues et des communautés*). En 2011, le Barreau est intervenu à la Cour suprême du Canada dans l'affaire du port du niqab devant les tribunaux. En 2012, le Barreau est intervenu à la Cour supérieure sur la question du droit de mourir dans la dignité et, récemment, le Barreau est intervenu à la Cour suprême du Canada dans un dossier portant sur la protection du secret professionnel de l'avocat.

L'action du Barreau du Québec influe sur les décisions en matière de primauté du droit et de saine administration de la justice. Dans la réalisation de son mandat de protection du public et de sa mission sociale, le Barreau nourrit un dialogue direct et constant avec les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Le Barreau constitue ainsi un agent de changement dans la société.

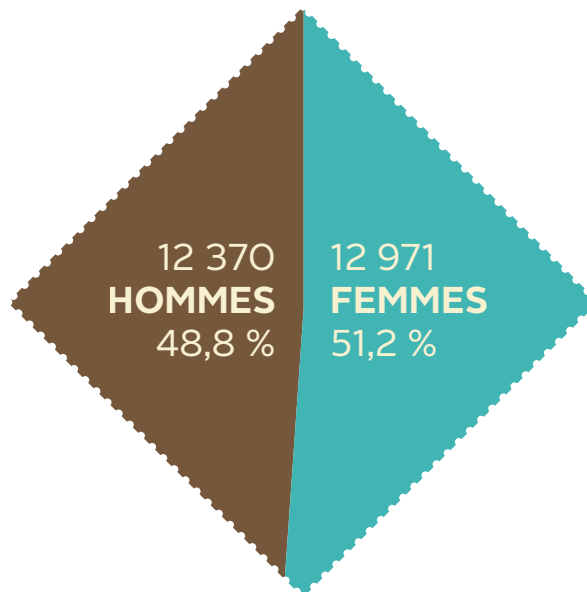
REGARD SUR LES MEMBRES

Afin de développer des programmes et services et de demeurer à l'affût de l'évolution de la profession, le Barreau dresse le portrait le plus complet possible de ses membres dans le rapport Barreau-mètre : La profession en chiffres. En voici un aperçu.

Au cours de l'exercice 2014-2015, 628 femmes et 341 hommes ont été nouvellement inscrits au Tableau de l'Ordre.

LE BARREAU DU QUÉBEC EST LE BARREAU LE PLUS FÉMINISÉ EN AMÉRIQUE DU NORD :
au 31 mars 2015, on dénombre 12 971 femmes et 12 370 hommes

Nombre TOTAL de membres 25 357



L'âge moyen des membres est de 45 ans :

- ◇ 49 ans pour les hommes
- ◇ 41 ans pour les femmes

En moyenne, les membres du Barreau comptent 18 années de pratique :

- ◇ 21 ans pour les hommes
- ◇ 14 ans pour les femmes

La diversité

À l'image de la société, les différentes facettes de la diversité sont présentes dans la profession.

Nombre d'avocats ayant VOLONTAIREMENT indiqué l'appartenance à l'un de ces groupes

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Autochtones	55	61	116
Groupes ethnoculturels (Nord-Africains, Arabes, Noirs, Latino-américains, Asiatiques et autres groupes minoritaires)	713	960	1 673
LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et trans)	186	49	235

La relève

Les avocats comptant dix ans et moins de pratique représentent 36 % de la profession. Parmi la relève, 62 % sont des femmes et 14 % s'identifient comme Autochtones, membres d'un groupe ethnoculturel recensé ou appartenant au groupe LGBT.

Proportion des avocats comptant 10 ANS DE PRATIQUE et moins au sein du Barreau du Québec

HOMMES	FEMMES	TOTAL
3 395	5 612	9 007

Des membres qui sont aussi des parents

Le Barreau offre des programmes d'aide financière et de coaching à ses membres nouveaux parents. En 2014-2015, 500 avocates et 108 avocats se sont prévalus de l'un ou l'autre de ces programmes.

Avocats à la retraite

Le Barreau offre la possibilité à ses membres de 55 ans et plus d'opter pour la catégorie *avocat à la retraite*. En date du 31 mars 2015, il y a au total 371 avocates et 770 avocats qui ont choisi de s'inscrire à cette catégorie.

RECONNAÎTRE L'EXCELLENCE

Médaille, Mérite et distinction

Avocat émérite du Barreau du Québec

LA CUVÉE 2014

Comme à chaque année, le Barreau du Québec a honoré l'excellence de six de ses membres qui se sont illustrés par des contributions exceptionnelles dans leur domaine, ainsi qu'une organisation qui favorise la conciliation travail-famille. Voici les récipiendaires.

Médaille du Barreau du Québec

M^e Madeleine Lemieux, Ad. E.



ÉTHIQUE, DÉONTOLOGIE ET TRANSPARENCE À L'AVANT-PLAN

Plus haute distinction honorifique décernée par le Barreau du Québec, la Médaille du Barreau, qui reconnaît l'apport considérable d'un membre à

l'avancement du droit et de son exercice, a été décernée à M^e Madeleine Lemieux, Ad. E., dont le parcours démontre un engagement indéfectible vers une pratique toujours améliorée d'un droit qui étend son rayonnement.

Admise au Barreau en 1974, M^e Lemieux a obtenu une licence en droit de l'Université Laval et a complété une maîtrise en droit à l'Université de Montréal; elle a également poursuivi des études de deuxième cycle en éthique appliquée. M^e Lemieux a principalement évolué dans les domaines du droit administratif, du droit agricole, du droit du travail et du droit municipal, et elle est médiatrice accréditée. Quatrième femme à être nommée bâtonnière du Québec en 2005-2006, elle avait été, cinq ans auparavant, bâtonnière de la section de Bedford. À titre de bâtonnière, M^e Lemieux s'est engagée à travailler concrètement et de façon prioritaire à la protection du public en s'assurant que les processus qui visent à le protéger soient efficaces et transparents.

Très active au sein du Barreau du Québec, M^e Lemieux a présidé le Comité du Fonds d'indemnisation et a été membre de plusieurs comités statutaires, dont le Comité de discipline et le Comité d'accès à la profession. Elle a de plus présidé le groupe de travail formé par le ministère de la Justice du Québec sur la réforme du régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels et, récemment, elle a accepté la présidence

du Conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec.

Hors Québec, M^e Lemieux a été active au sein de la Fédération des ordres professionnels de juristes au Canada. Elle a d'autre part, à titre d'experte-conseil du Québec, livré, en Afrique du Sud, son expérience sur la législation et la réglementation concernant le maintien des services essentiels en temps de grève. Elle a surtout apporté une approche singulière en matière de médiation en vue de l'élaboration des services essentiels. Elle a aussi participé à des missions d'aide internationale en Serbie et en Haïti, missions

qui visaient à appuyer l'élaboration de structures, de règles, de politiques et les choix d'actions nécessaires à la viabilité, l'intégrité et la reconnaissance du système professionnel des avocats.

M^e Madeleine Lemieux est l'auteure de l'ouvrage *Tribunaux administratifs du Québec – Règles et législation annotées*, paru en 2002. Elle assure par ailleurs la formation de membres de tribunaux administratifs et enseigne depuis plusieurs années à l'École de formation professionnelle du Barreau, plus particulièrement dans les domaines du droit professionnel, de l'éthique et de la déontologie.

Mérite du Barreau

M^e Sébastien Grammond, Ad. E., M^e Denis Lemieux, Ad. E., et M^e Nathalie Roy, Ad. E., ont reçu le Mérite du Barreau qui reconnaît l'accomplissement d'un haut fait professionnel, le dévouement à la cause du Barreau du Québec, l'engagement dans la défense des intérêts de la justice ou encore l'engagement social.

M^e Sébastien Grammond, Ad. E.



© Courtoisie Sébastien Grammond

UN MODÈLE DE POLYVALENCE, D'ENGAGEMENT ET D'ÉQUILIBRE

L'excellence de M^e Sébastien Grammond, Ad. E., se traduit par son engagement et sa contribution dans les domaines de l'enseignement et de la pratique du droit. Plusieurs de ses réalisations démontrent des aptitudes de juriste exceptionnelles ainsi que sa volonté de mettre ses talents et ses connaissances au service des personnes et des communautés marginalisées rendant ainsi le droit plus juste et plus accessible. Féru de recherche juridique de pointe, M^e Grammond est reconnu pour avoir travaillé sur des dossiers complexes et des problèmes de droit inédits. Il est considéré comme un chef de file en matière de droit des Autochtones.

Sébastien Grammond occupe actuellement le siège du doyen de la Section de droit civil de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Outre sa contribution significative – et toujours active – à l'évolution de la doctrine juridique québécoise, du droit des peuples autochtones, du droit constitutionnel et du droit comparé des contrats, M^e Grammond est aussi engagé dans plusieurs activités savantes. Sur sa feuille de route, on retrouve une trentaine d'articles pour des revues, cinq monographies, la direction d'un ouvrage collectif, ainsi qu'une quarantaine de conférences prononcées au Canada et à l'étranger. Vulgarisateur juridique et communicateur talentueux, son curriculum vitae dévoile un nombre respectable d'interventions

dans les médias, qui appréciant la justesse de ses analyses et la clarté de ses explications pédagogiques.

Sur le plan international, il a notamment participé à un colloque au Chili sur les enjeux contemporains associés aux droits de la personne, et il a récemment dirigé un colloque intitulé *Regard présent sur la règle de droit et la justice transitionnelle et alternative en Amérique latine : expériences partagées*.

M^e Sébastien Grammond est également engagé en faveur du bilinguisme au Canada et des droits des communautés francophones hors Québec.

M^e Denis Lemieux, Ad. E.



UN GÉNÉREUX PARTAGE DES CONNAISSANCES

Admis au Barreau en 1968, M^e Denis Lemieux, Ad. E., a contribué de façon exceptionnelle au développement et à l'avancement du droit par son enseignement, sa pratique et ses nombreuses publications. Il a particulièrement fait sa marque dans le domaine du droit administratif et des droits de la personne.

Professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval, M^e Lemieux a, pendant 40 ans, fait bénéficier les

futurs avocats de ses connaissances sur les obligations conventionnelles, le droit administratif, l'État et l'intégration économique ainsi que sur les instruments économiques en droit de l'environnement. Il a également été avocat-conseil en pratique privée et avocat-conseil auprès du ministère de la Justice du Québec de 1987 à 1993, et a plaidé de nombreuses causes à la Cour d'appel du Québec et à la Cour suprême du Canada. En tant que membre du Tribunal canadien des droits de la personne, il a rendu plusieurs décisions qui ont contribué au développement du droit, plus particulièrement à l'avancement du droit des femmes à l'égalité.

M^e Lemieux a fait rayonner le Barreau au Québec tant ici qu'à l'étranger. Il a, entre autres, été professeur invité aux universités de Montpellier, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Birmingham (Royaume-Uni) et Ottawa. Parmi ses plus récentes conférences, mentionnons *Le cadre juridique des marchés publics sous l'ALENA* à Speyer en Allemagne et *Obligations de l'État fiduciaire et sanctions juridictionnelles*, à Montpellier.

M^e Denis Lemieux est un avocat qui partage généreusement ses connaissances en participant à la formation continue des membres du Barreau dans le cadre de colloques, de séminaires et d'ateliers.

LA QUÊTE D'UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ À LA JUSTICE

Avocate depuis 1991, M^e Nathalie Roy, Ad. E., est membre fondatrice et l'actuelle directrice générale d'Éducaloi, un organisme voué à l'éducation juridique. C'est le rapport Macdonald, publié en 1991, qui a aiguillé M^e Roy sur la piste d'une meilleure accessibilité à la justice, une quête qui a guidé celle-ci vers la création d'Éducaloi. Cet organisme à but non lucratif réalise de multiples projets partout au Québec et son site Web accueille plus de deux millions de visites par année.

Son leadership a stimulé le développement d'une expertise en langage clair chez Éducaloi et le démarrage d'une démarche de sensibilisation de la communauté juridique à la nécessité d'intégrer le langage clair dans la pratique du droit. Mobilisant ses inter-

venants pour le soutien d'une information juridique de qualité, produite par des juristes et diffusée sur le Web, Éducaloi a contribué à l'émergence du langage clair au Québec, au Canada, en Amérique du Sud, en Europe et en Australie.

Préoccupée par l'amélioration de l'accès à la justice pour tous, M^e Roy priorise l'objectif d'outiller les citoyens en multipliant les stratégies de transmission. Elle a ainsi animé de nombreuses activités d'éducation juridique et convaincu plusieurs institutions scolaires d'initier les jeunes de niveau secondaire au droit et à la justice. Alors qu'elle était membre du Conseil d'administration de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, de 1994 à 1997, elle a notamment mis en place le programme *Mercredi j'en parle à mon avocat*, une ligne téléphonique où les jeunes de 12 à 20 ans sont invités à consulter gratuitement un juriste.

Communicatrice, conférencière et animatrice, M^e Roy participe régulièrement aux colloques et tables rondes mis sur pied par divers intervenants du domaine de la justice du Québec et d'ailleurs. Elle a fait partie

M^e Nathalie Roy, Ad. E.



des cent spécialistes appelés à participer, lors d'un colloque à Toronto, à la réflexion entreprise par le **juge Thomas A. Cromwell** dans son rapport sur la quête d'un meilleur accès à la justice au Canada.

Mérite Innovations

M^e Dominic Jaar, Ad. E.



LE DÉVELOPPEMENT DE NORMES ET PRATIQUES EN GESTION DE L'INFORMATION

Le Mérite Innovations a été remis à M^e Dominic Jaar, Ad. E., pour saluer ses avancées en matière d'innovation dans le domaine des technologies.

Passionné de nouvelles technologies, M^e Dominic Jaar enseigne le commerce électronique et le droit de l'Internet. Il est également conférencier sur les problématiques liées à la gestion de l'information et a prononcé maintes communications à l'École des Hautes Études Commerciales ainsi que pour les universités de Montréal, McGill, Laval et Georgetown, et lors de congrès internationaux consacrés aux questions des nouvelles technologies appliquées au droit. À l'échelle internationale, il a participé à l'élaboration de nombreuses normes et pratiques exemplaires concernant la gestion de l'information,

l'administration de la preuve électronique, le droit et la technologie.

M^e Jaar agit comme chef national des Services de gestion de l'information chez KPMG Canada. À ce titre, il travaille avec des organisations locales, nationales et internationales des secteurs privé et public afin d'analyser leur maturité et de contribuer à la définition de leur vision et de leur stratégie, de même qu'au développement de leur gouvernance, politiques et procédures, au choix et à l'implantation des systèmes, ainsi qu'à la formation des employés en matière de gestion de l'information.

Parmi les mandats à son actif, il a analysé, pour une grande municipalité québécoise, les flux, supports et formats de l'information communiquée entre la Cour municipale et ses intervenants afin de définir la meilleure stratégie d'optimisation et de gestion des ressources informationnelles. Pour le compte d'une société de détail, il a élaboré une stratégie en matière de gestion de l'information en vue d'optimiser l'état de préparation quant aux litiges et enquêtes. Il a également fourni des services de consultation dans le cadre d'un recours collectif pour le compte d'un détaillant en produits électroniques et aidé l'équipe de technologie à déterminer ses capacités internes à répondre efficacement aux exigences légales.

Mérite Conciliation travail-famille

LE CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE MONTRÉAL

Dans le cadre de la *Déclaration de principe sur la conciliation travail-famille*, le Barreau souligne et fait connaître des solutions implantées dans divers milieux de travail en remettant le Mérite Conciliation travail-famille, qui va Centre communautaire juridique de Montréal (CCJM).

Créé en mai 1973, le CCJM, personne morale créée par la Commission des services juridiques, a pour mission d'assurer l'accès à la justice aux Montréalais et aux Lavallois financièrement admissibles à la mesure prévue par la *Loi sur l'aide juridique*. Le CCJM emploie 240 personnes, dont 110 avocats répartis dans 11 bureaux d'aide juridique et un siège social.

Au cours des deux dernières années, le CCJM a mis en œuvre des mesures concrètes pour favoriser la conciliation travail-famille de ses avocats et de ses employés, notamment par l'élaboration de la *Politique sur les demandes de congé partiel sans traitement d'un avocat dont la présence est requise auprès d'un proche*.

Grâce à cette politique, qui prévoit les situations admissibles ainsi que le mode de sélections des demandes, des avocats ont fait le choix de réduire leur semaine de travail pour s'occuper d'un enfant en âge préscolaire ou d'un parent en perte d'autonomie. Cette politique se veut une façon d'atteindre un équilibre entre les besoins du service et les impératifs familiaux.

Par ailleurs, un projet pilote permet à un certain nombre d'employés de bureau de bénéficier d'un horaire de travail différent de celui prévu à la convention collective. Plus d'une dizaine de personnes s'en sont prévaluées. Si l'expérience s'avère un succès, elle sera étendue à l'ensemble des bureaux.

Ces initiatives découlent du plan stratégique 2013-2017 dans lequel la CCJM s'engage à offrir un milieu de travail qui favorise la santé et le bien-être, et qui démontre clairement la volonté de prioriser la qualité de vie des employés ainsi que la conciliation travail-famille.

Mérite Christine-Tourigny

M^e Adelle Blackett, Ad. E.



ENGAGÉE DANS LA CAUSE DES FEMMES DU QUÉBEC ET D'AILLEURS

Professeure depuis 14 ans et membre du Barreau depuis 2006, M^e Adelle Blackett, Ad. E., s'intéresse au droit du travail transnational et aux droits de la personne, notamment aux droits des travailleurs historiquement marginalisés. Ayant développé une expertise dans un domaine qui touche particulièrement les femmes, soit celui des travailleuses domestiques, M^e Blackett possède une renommée internationale sur les questions concernant la protection juridique de celles-ci, leur nouvelle mobilité et leur exploitation. Elle est par ailleurs à l'origine de contributions importantes à l'amélioration de l'accès à la justice, surtout pour des femmes marginalisées.

Éprise de justice sociale depuis le début de sa carrière universitaire, M^e Blackett suit un parcours professionnel et académique qui confère à son travail une

solide dimension sociale et un rayonnement international. Le risque que les travailleuses domestiques se retrouvent dans des conditions rappelant celles de l'esclavage est réel, y compris au Québec et au Canada. Jumelée à sa qualité de chercheuse exceptionnelle, une partie du travail de M^e Blackett consiste à rappeler cet aspect encore trop souvent ignoré ou sous-estimé par le public et la communauté juridique.

À cet égard, l'apport de M^e Blackett est remarquable. Elle a notamment travaillé auprès de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), à Genève, pour améliorer l'encadrement juridique et promouvoir le travail décent des travailleuses domestiques. Elle a aussi mené plusieurs projets de recherche sur le sujet au Canada et ailleurs. Au cours de sa carrière, M^e Blackett a écrit, coécrit ou rédigé quantité d'articles, de livres et prononcé de nombreuses conférences dans des grandes villes, dont Cape Town, Barcelone, Melbourne et New York.

La professeure Blackett siège à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec depuis 2009. Elle a participé à l'élaboration de plusieurs rapports importants sur les travailleurs migrants et sur le profilage racial. Depuis 2011, elle est aussi l'experte internationale engagée par l'OIT et responsable pour la rédaction d'un avant-projet du *Code du travail d'Haïti*. M^e Blackett a été fréquemment invitée à des conférences nationales et internationales, incluant des événements prestigieux tels que la conférence annuelle du Conseil canadien de droit international (2013).

Enfin, elle a créé le Laboratoire de recherche sur le droit du travail et le développement (LLDRD) à l'Université McGill. Sous sa direction, ce laboratoire s'est imposé comme un acteur majeur dans ce domaine. Elle est également coordonnatrice de la recherche au Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT).

Distinction *Avocat émérite* 2014

Les récipiendaires de la distinction *Avocat émérite* entourent, au centre, le bâtonnier du Québec, M^e Bernard Synnott



Le Barreau du Québec a décerné la distinction *Avocat émérite* (Ad. E.) lors d'une cérémonie officielle qui a eu lieu le 17 septembre 2014, au Windsor, à Montréal.

Depuis 2007, le Barreau du Québec décerne annuellement la distinction honorifique *Avocat émérite* à ses membres les plus méritants en signe de reconnaissance pour l'excellence de leurs actions professionnelles, pour leur parcours d'exception ayant contribué à renforcer l'image de la profession ou pour leur rayonnement dans leur milieu social et communautaire. S'ajoutant à la suite du nom du récipiendaire, cette marque honorifique se lit Ad. E., abréviation du latin *Advocatus Emeritus*.

Les avocats récipiendaires de la distinction *Avocat émérite* en 2014 sont :

M^e Adelle Blackett, Ad. E. Montréal
 M^e Jean-Yves Brière, Ad. E. Montréal
 M^e Marie Cossette, Ad. E. Québec
 M^e François Crépeau, Ad. E. Montréal
 L'honorable Marie Deschamps, C.C., Ad. E. Montréal

M^e Caroline Ferland, Ad. E. Montréal
 M^e Dominic Jaar, Ad. E. Montréal
 M^e Daniel Jutras, Ad. E. Montréal
 M^e Henri Kélada, Ad. E. Abitibi-Témiscamingue
 M^e Marie Christine Kirouack, Ad. E. Montréal
 M^e Jacques Ladouceur, Ad. E. Abitibi-Témiscamingue
 M^e Denis Lemieux, Ad. E. Québec
 M^e Yves Morin, Ad. E. Longueuil
 M^e Annick Murphy, Ad. E. Québec
 M^e Yves Papineau, Ad. E. Montréal
 M. le bâtonnier Nicolas Plourde, Ad. E. Montréal
 M^e Simon V. Potter, Ad. E. Montréal
 M^e Sylvie Rodrigue, Ad. E. Montréal
 M^e Nathalie Roy, Ad. E. Montréal

Les récipiendaires de la Médaille, du Mérite Christine-Tourigny et des Mérites du Barreau ont reçu la distinction *Avocat émérite*, s'ils ne l'avaient pas déjà reçue.

LE PERSONNEL DU BARREAU

Voici le personnel du Barreau du Québec pour l'exercice financier commençant le 1^{er} avril 2014 et se terminant le 31 mars 2015. À noter que les personnes dont le nom est suivi de l'astérisque (*) n'étaient plus employées du Barreau le 31 mars 2015.

Direction générale

Audrey Besnier, adjointe de la directrice générale et du chef de cabinet

M^e Marc Bishai, avocat au contentieux

M^e Johanne Brodeur, Ad. E., bâtonnière sortante du Québec

Julie Delorme, adjointe au secrétariat de l'Ordre (temporaire)*

M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre et directrice du contentieux

France Ducharme, secrétaire des avocats au contentieux

Katlyne Gaspard, conseillère aux événements corporatifs

M^e Gaston Gauthier, avocat au contentieux

Annie Langlois, adjointe au secrétariat de l'Ordre

M^e Nadja Raphaël, chef de cabinet du bâtonnier

Chantal Sabourin, technicienne juridique au contentieux

M^e Lu Chan Khuong, Ad. E., vice-présidente

M^e Bernard Synnott, bâtonnier du Québec

Sylvie Thobois, adjointe au cabinet du bâtonnier et à la direction générale

M^e Lise Tremblay, directrice générale

Linda Bélanger, adjointe au secrétariat de l'Ordre (temporaire)*

Diane Fillion, adjointe de la directrice générale et du chef de cabinet (temporaire)*

Bureau du syndic

MONTREAL

Bouchra Adaoui, agente d'information au public

M^e Maryse Ali, avocate

M^e Julie Barnabé, avocate à la conciliation

Solange Bellavance, secrétaire de relève (temporaire)*

M^e Nicolas Bellemare, syndic adjoint

Margarette Bernard, adjointe d'avocats

Émilie Komanian, commis syndic*

Anthony Pierre Freiji, étudiant*

Sitthisack Sichantho, commis d'entrées de données (temporaire)

Armand Bourassa, inspecteur-enquêteur (temporaire)*

Michel Cerro, préposé à la gestion des prises de possession

M^e François Couture, syndic adjoint

M^e Édith Delisle, avocate à la conciliation

M^e Corinne Denis-Masse, avocate

Katherine Deslauriers, adjointe juridique aux syndicats adjoints

M^e Pierre Despatis, syndic adjoint

Hager Eghtedari, adjointe d'avocats

M^e Chantal Fafard, avocate à la conciliation

Nathalie Gagnon, secrétaire inspection

M^e François Joli-Cœur, avocat*

Linda Kelley, commis à la numérisation

Suzanne Laberge, inspectrice-enquêtrice

M^e Marie-France Laforce, avocate accueil
 M^e Luc Lapierre, syndic adjoint
 Nicole Leduc, directrice administrative*
 Francine Leroux, adjointe juridique aux syndicats adjoints
 Iudita Luparu, commis de service
 M^e Guylaine Mallette, syndic adjoint
 M^e Daniel Mandron, syndic adjoint
 M^e Claudie Lévesque, syndic adjoint
 M^e Monik Trempe, avocate, conciliation
 Émeline Dalmaz, secrétaire de relève
 Anne-Frédérique Déry, secrétaire (temporaire)
 M^e Marilyn Emery, avocate (temporaire)
 Yousra Moudrika, inspectrice-enquêtrice
 Geneviève Larochelle, étudiante (temporaire)*
 Nikolas Lefebvre, inspecteur-enquêteur
 Monique Massicotte, adjointe juridique aux syndicats adjoints
 M^e Sarah-Maude Massicotte, avocate*
 Pierre Mauro, inspecteur-enquêteur
 Diane Midgley, réceptionniste et préposée à l'information
 Diane Miron, préposée au service de l'inspection
 M^e Jean-Michel Montbriand, syndic adjoint
 M^e Brigitte Nadeau, syndic adjoint
 M^e Natalia Ouellette, avocate à la conciliation
 Judith-Siline Nazaire, secrétaire de soutien
 Evelyne Paillé, analyste au service des enquêtes
 Richard Perron, inspecteur-enquêteur*
 M^e Anne Provost, avocate à la conciliation
 Sophie Roberge, préposée à la gestion de dossiers au Service de l'inspection

Louise Rochon, préposée à la gestion de dossiers au Service de l'inspection*
 M^e Josée Roussin, directrice administrative et professionnelle
 Nicole Roy, adjointe d'avocats
 M^e Miriam Sanschagrín, avocate
 Claire Saulnier, adjointe du syndic et de la directrice administrative et professionnelle
 Julie Sigouin, adjointe juridique aux syndicats adjoints
 M^e Jasmine Simard, avocate
 M^e Marie-Claude Thibault, syndique adjointe
 M^e Johanne Thibodeau, avocate à la conciliation
 Janissa Uriol, adjointe d'avocats
 Nancy Vincent, adjointe juridique aux syndicats adjoints
 Bianca Voinescu, technicienne à l'inspection, comptabilité et enquête
 M^e Stephen Wishart, syndic adjoint
 M^e Cesar Augusto Zapata Meija, avocat
 M^e Guy Bilodeau, syndic

QUÉBEC

M^e Daniel Gagnon, syndic adjoint
 M^e Lise Gagnon, avocate à la conciliation
 M^e Pierre-Gabriel Guimont, syndic adjoint et administration
 M^e Dominique Jolin, avocate
 Isabelle Martin, adjointe juridique
 M^e Patrick Richard, syndic adjoint
 Nathalie Roy, secrétaire syndic adjoint
 Claudine Vézina, secrétaire-réceptionniste
 Jessica Yelle, adjoint juridique des syndicats adjoints (temporaire)*

Communications

Martine Boivin, rédactrice en chef du *Journal du Barreau*

France Bonneau, directrice

Marie-Hélène Jodoin, adjointe aux communications

Stéphane Jose, coordonnateur des communications imprimées et électroniques

Martine Meilleur, coordonnatrice des communications

Claire Mercier, secrétaire de la directrice

Chantale Pelletier, coordonnatrice des communications et publications *

Virginie Savard, coordonnatrice aux communications

Marie St-Hilaire, secrétaire de la directrice (temporaire)

Marie-Pierre Leduc, coordonnatrice aux communications (temporaire)*

École du Barreau

Michel Bal, agent aux dossiers étudiants

Solange Bastien, secrétaire à la documentation

Amélie Borges, adjointe de la directrice

M^e Geneviève Cabana, adjointe de la responsable du programme et des évaluations

Jacinthe Caron, secrétaire au programme

Brigitte Desmarais, adjointe aux évaluations

Johanne Dubois, préposée à la comptabilité

Marina Goncharova, préposée aux stages

Denise Goyer, préposée aux services étudiants et aux stages*

Kathy Otis, commis à la comptabilité

Danielle Rodrigue, chargée de la gestion financière

Daniel Sburlea, commis à la comptabilité*

M^e Jocelyne Tremblay, directrice

ÉCOLE DU BARREAU – CENTRE DE MONTRÉAL

Lyne Brunet, préposée à l'aide financière et aux étudiants

M^e Brigitte Deslandes, adjointe à la direction

Marie-Andrée Pineault, préposée aux services étudiants

Céline Théberge, secrétaire de la directrice

M^e Josée Turcotte, directrice du Centre de Montréal

Sarah St-Jean, préposée à l'information

ÉCOLE DU BARREAU – CENTRE D'OTTAWA

Solange Labrosse, secrétaire du directeur

M^e Jean-Paul Osborne, directeur du Centre d'Ottawa

Laïla Oufkir, secrétaire-réceptionniste

ÉCOLE DU BARREAU – CENTRE DE QUÉBEC

M^e Mabel Dawson, directrice du Centre de Québec*

M^e André Jacques, directeur du Centre de Québec

Lyne Leclerc, préposée aux activités de formation et aux évaluations

Diane-Jasmine St-Pierre, secrétaire

Louise Villeneuve, secrétaire-réceptionniste

ÉCOLE DU BARREAU – CENTRE DE SHERBROOKE

Lysane Boyer, préposée aux ateliers et aux examens

Rachel Dostie, secrétaire du directeur *

Francine Giguère, secrétaire-réceptionniste

M^e Daniel Grégoire, directeur du Centre de Sherbrooke

Josée Labrecque, secrétaire du directeur

M^e Guy Morin, directeur du Centre de Sherbrooke*

Finances

Josée Dépatie, préposée aux cotisations (temporaire)
 Lyne Dupras, préposée à la comptabilité
 Marie Fabiola Turgeon, adjointe du directeur
 Hélène Graveline, chef comptable*
 Sylvie Lussier, technicienne aux cotisations
 Réjean Maheu, contrôleur corporatif
 Myriam Parent, préposée aux cotisations et aux revenus
 Pierre Richard, directeur
 Thi Ngoc Suong Le (Sue Le), technicienne en comptabilité aux revenus/placements
 Mohammed Zahiri, technicien en comptabilité aux revenus et comptes-clients
 Regragui Nissrine, chef comptable
 Mamadou Bamba, technicien comptable (temporaire)
 Zahia Boukerma, commis à la comptabilité et aux revenus

Formation continue

M^e Laurette Laurin, directrice de la Formation continue du Barreau du Québec
 Mehnaz Akhtar, adjointe de la directrice
 M^e Anne-Marie Pierrot, responsable de la formation continue et des équivalences
 Marie Agnesetti, agente aux demandes individuelles des membres
 M^e Gilles Bachand, avocat
 Diane Boivin, agente aux inscriptions et à la facturation
 Michèle Bernard, agente aux activités de formation
 Marie-Ève Castonguay, coordonnatrice de la formation continue

Jeannette Corey, agente aux activités de formation
 Charles Hounwanou, agent aux dispensateurs
 M^e Yanneck Ostaficzuk, responsable du service à la clientèle et du contenu technologique
 Ginette Vallée, agente aux activités de formation
 Lynda Yahyaoui, secrétaire aux équivalences
 Julie Coulombe, coordonnatrice marketing et comptes-clients

Gestion de l'information

Chantal Demers, technicienne en gestion des documents et archives
 Martin Dufour, directeur
 Lucie Grenier, technicienne sénior en documentation
 Marie-Ève Héту, technicienne en gestion des documents et archives
 Martin Perron, technicien en gestion des documents et archives
 Muriel Vaillancourt, technicienne sénior en documentation
 Anna Zaets, technicienne en gestion des documents et archives (temporaire)

Greffes

Claudia Aguirre, préposée au greffe d'arbitrage
 Lina Aquino, technicienne juridique au greffe de discipline et au recouvrement
 Lynda Arseneault, adjointe du directeur du Service des greffes
 Martine Aubry, préposée au greffe d'arbitrage*
 Leïla Manuela Bechio, agente aux testaments
 Élise Boivin Gionet, agente aux testaments
 Johanne Bouchard, préposée à l'information et à la numérisation
 Mélanie Christman, agente aux testaments (temporaire)*

Stéphanie Corbin, technicienne juridique au greffe de discipline et au recouvrement

Lucie Corriveau, préposée coordonnatrice à l'inspection des comptes en fidéicomis

Marjorie Desmarcheliers, agente aux testaments

Élise Dulude, préposée à l'admission et aux inscriptions

Manon Fontaine, préposée à la saisie des données au Tableau de l'Ordre et aux bases de données

Chantal Hébert, préposée aux registres

Stéphanie Huot, technicienne juridique au greffe de discipline et au recouvrement

Harry Jean-Charles, commis au service à la clientèle, inscription annuelle (temporaire)*

M^e Anne-Sophie Jolin, superviseur du Service des greffes

Aïda Kenane, préposée à l'information et à la numérisation au greffe de discipline (temporaire)*

Louis Labelle, préposé au greffe d'arbitrage

Sylvie Lamothe, réceptionniste, préposée à l'information

Anne-Marie Lauriault, préposée au greffe de réinscription

Michel Moisan, technicien service à la clientèle*

Lyria Mosteghanemi, technicienne juridique au greffe d'arbitrage et au comité de révision

Ghislaine Odam, réceptionniste, préposée à l'information

M^e Nathalie Nicole Poirier, superviseuse du Service des greffes

Geneviève Robidas, préposée au Service des greffes

Sylvie Roy, secrétaire au greffe d'indemnisation et coordonnatrice de projets

Sylvie Ruel, commis (temporaire)*

Thibaud Saint-Martin, technicien juridique volant (temporaire)

M^e Nancy Trudel, directrice du Service des greffes

Tania Turlotin, agente aux testaments

Geneviève Verrette, agente Info-Barreau

Penny Panorea Zaharatos, commis au service à la clientèle inscription annuelle (temporaire)*

Camille Prud'homme, commis au service à la clientèle inscription annuelle (temporaire)

Guillaume Doucet Boudreau, commis au service à la clientèle inscription annuelle (temporaire)

Alfredo De la Cruz Ariza, commis au service à la clientèle inscription annuelle (temporaire)

Inspection professionnelle

Denis Bédard, technicien en comptabilité sénior

M^e Julie A. Blondin, avocate

M^e Stéphanie Boutin, avocate

Maxime Cartier Aubertin, préposé au traitement des guides d'autoévaluation

Anne Dupuis, secrétaire aux inspections comptables (temporaire)

Isabelle Gauthier, technicienne en comptabilité sénior

Raymonde Guay, secrétaire de direction

Kim Lavoie, secrétaire projets spéciaux (temporaire)

M^e Geneviève Lefebvre, directrice

Natacha Legault-Dumont, avocate (temporaire)

Josée Magnan, secrétaire aux inspections comptables

Andrée Matteau, coordonnatrice aux inspections comptables

Hélène Nakache, secrétaire aux projets spéciaux

Claire Ouellet, préposée au traitement des guides d'autoévaluation*

M^e Marilou Rivest, avocate (temporaire)*

Cléopatra Ungureanu, technicienne comptable (temporaire)*

Caroline Gagnon, coordonnatrice aux inspections comptables

Hélène Raymond, commis à la numérisation (temporaire)

Katia-Anne Morency, technicienne en comptabilité (temporaire)

Marilyne Boucher-Duguay, technicienne juridique

M^e Maude Miron-Bilodeau, avocate (temporaire)

Recherche et législation

M^e Ana Victoria Aguerre, avocate

Danièle Gignac, secrétaire

Réa Hawi, avocate

Magali Job, secrétaire

Charlotte Léger, secrétaire

Jocelyne Major, secrétaire du directeur

M^e Chantal Perreault, avocate

Louis-Philippe Raynault-Ollu, stagiaire avocat*

M^e Marc Sauvé, directeur

Maxime Fournier, avocat (temporaire)

Nicolas Le Grand Alary, stagiaire en droit (temporaire)

Pascale Legault, avocate (temporaire)

Marie-Josée Paiement, avocate (temporaire)

Ressources humaines

Élise Deacon, conseillère en ressources humaines, dotation et recrutement

Suzanne Duprat, directrice

Éric L'Italien, conseiller en ressources humaines et relations de travail

Sonia De Cesare, technicienne de la paie aux ressources humaines*

Marie-France Ladrie, technicienne de la paie (temporaire)

Marie St-Hilaire, adjointe (temporaire)

Samantha Robb, commis (temporaire)

Graveline Denise, adjointe

Khoi Pham, étudiant*

Ressources matérielles

Lionel Achard, commis de service

Pierre Bourget, préposé soutien administratif

Guy Chamberland, employé de service

René Gervais, employé de service

François Racine, gestionnaire des ressources matérielles et de l'approvisionnement

Service du développement et du soutien à la profession

Lyne Daigle, secrétaire (associations)

M^e Alexandre Désy, avocat responsable au développement de la profession

Sophie Gagnon, secrétaire

M^e Annick Gariepy, avocate responsable au soutien à la profession

Marie-Ève Leblond, secrétaire (équité)

M^e Fanie Pelletier, conseillère à l'équité

M^e Dyane Perreault, directrice

Louise Ste-Marie, secrétaire de la directrice

Lan Hoang, secrétaire, service de garde

Technologies de l'information

Pierre Olivier Beaudry, administration des systèmes Linux et Windows

Zoheir Bougriou, coordonnateur à l'exploitation et à la gestion de projets

Cristina Lucica Coman, analyste-programmeur

Rachid El-Hachem, analyste-programmeur

Normand Fafard, architecte de solution

Daniel LaSalle, administrateur des systèmes Linux et Windows*

Gaétan Lemelin, architecte de solutions

Charles Prévost, administrateur des réseaux et de la téléphonie

Jean-Pierre St-Yves, analyste-programmeur

Tram Anh Tran, directrice

Tien Duc Nguyen, administrateur des systèmes Linux et Windows

Mamadou K. Barry, technicien en soutien technique aux usagers

Éric Cuenca, coordonnateur en gestion du changement*

Alexandre Venne, technicien en soutien technique aux usagers*

ADMINISTRATION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

L'assemblée générale annuelle des membres du Barreau du Québec s'est tenue le samedi 7 juin 2014, à compter de 12 h, dans les salles Boréal 2 et 3 du Centre des congrès, à Tremblant.

Cinq résolutions ont été soumises à l'assemblée générale annuelle des membres. Elles visent :

- ◇ La fixation de la cotisation pour l'exercice 2015-2016;
- ◇ La fixation de la cotisation au fonds d'autoprotection pour l'exercice 2015-2016;
- ◇ La fixation de la cotisation d'équilibre au fond d'études juridiques pour l'exercice 2015-2016;
- ◇ La fixation de la cotisation au Centre d'accès à l'information juridique pour l'exercice 2015-2016;
- ◇ La fixation de la cotisation au programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) pour l'exercice 2015-2016.

Fait saillant

Fixe la cotisation annuelle 2015-2016 au Barreau du Québec en tenant en compte du fait que des investissements importants de l'ordre de 3,5 millions de dollars sont requis pour l'inspection professionnelle et les technologies de l'information au cours de cet exercice, et des exercices suivants, afin d'effectuer la mise à niveau des systèmes d'information, vieux de plus de 24 ans, et de poursuivre le remplacement des logiciels et des équipements vétustes et non performants du Barreau tels que le Tableau de l'Ordre, le site Web – y compris le volet Formation continue – le logiciel de cotisations, d'autres logiciels ainsi que des équipements périphériques.

LE CONSEIL GÉNÉRAL

Conseil général 2014-2015



Les membres

Le bâtonnier du Québec, M^e Bernard Synnott
M^e Lu Chan Khuong, Ad. E., vice-présidente

Déléguée de la section de l'Abitibi-Témiscamingue

La bâtonnière Peggy Corbel Warolin

Déléguée de la section d'Arthabaska

La bâtonnière Claudia Chabot

Délégué de la section du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie –Îles-de-la-Madeleine

Le bâtonnier Pierre Lévesque

Déléguée de la section de Bedford

M^e Allyson Guérin (en remplacement de la bâtonnière
Marie-Claude Landry, Ad. E.)

Délégué de la section de la Côte-Nord

Le bâtonnier Jean-Rock Genest

Délégué de la section de Laurentides–Lanaudière

Le bâtonnier Louis-François Asselin

Délégué de la section de Laval

Le bâtonnier Normand La Badie

Délégué de la section de Longueuil

Le bâtonnier Benoît Gariépy

Délégués de la section de la Mauricie

La bâtonnière Hélène Massicotte

M^e Alain Blanchard

Délégués de la section de Montréal

Le bâtonnier Gregory James Moore

M^e Pierre-Luc Beauchesne

M^e Nancy Cleman

M^e Philippe Décary

M^e Magali Fournier

M^e Tiberiu Hollander

M^e Andr anne Malacket

M^e Marie-France Veilleux

M^e Laurent Soustiel

M^e Simon Tremblay

D l gu s de la section de l'Outaouais

Le b tonnier Luc Gagn 

M^e Normand Auclair

D l gu es de la section de Qu bec

La b tonni re H l ne Carrier

M^e Maryse Carr 

M^e Catherine Claveau

M^e Audrey Gagnon

M^e Sophie Gauthier

D l gu e de la section de Richelieu

M^e Maryse Dub 

D l gu e de la section du Saguenay–Lac-Saint-Jean

M^e Isabelle Boillat

D l gu s de la section de Saint-Fran ois

Le b tonnier Claude Villeneuve

M^e Maxime Bernatchez

MEMBRES NOMM S PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QU BEC

M. Sylvain Blanchette

M. Louis Roy

M^{me} No lla Lavoie

M^{me} Ren e Piette

OBSERVATEURS (NON VOTANTS)

M^e Johanne Brodeur, Ad. E., b tonni re sortante
du Qu bec

M^e Marc Lemay, Abitibi-T miscamingue

M^e Guy Boisvert, Arthabaska

M^e Cl ment Mass , c.r., Ad. E.,
Bas-Saint-Laurent–Gasp sie– les-de-la-Madeleine

M^e Robert Poitras (en remplacement d'Allyson Gu rin),
Bedford

M^e Isabelle Blouin, C te-Nord

M^e Martine L tourneau, Laurentides–Lanaudi re

M^e Annie Fortin, Laval

M^e Julie-Maude Greffe, Longueuil

M^e Mario Welsh, Qu bec

M^e Anne-Marie Montplaisir, Richelieu

La b tonni re Ginette Desjardins, Richelieu

M^e Benoit Amyot, Saguenay–Lac-Saint-Jean

La b tonni re Pascale F. Tremblay,
Saguenay–Lac-Saint-Jean

M^e Christine Jutras (en remplacement de Caroline
Blache), Association des avocats et des avocates
de province

INVIT S (NON VOTANTS)

M^e Lise Tremblay, directrice g n rale

M^e Antoine Leduc (en remplacement de Mich le
Moreau), Association du Barreau canadien

M^e Maxime Bernatchez (en remplacement
de Christine Jutras), Association des avocats
et des avocates de province

M^e Marie- ve Landreville, Association des jeunes
barreaux du Qu bec

M^e Pierre M. Gagnon, Comit  sur la gouvernance
et l' thique

M^e Sylvie Champagne, secr taire de l'Ordre

M^e Nadja Rapha l, chef de cabinet du b tonnier

Les réunions

- ◇ 23-24 avril 2014, Montréal
- ◇ 19-20 juin 2014, Montréal
- ◇ 24-25 septembre 2014, Estérel
- ◇ 31 octobre 2014, par téléphone
- ◇ 4 et 5 décembre 2014, Montréal

Faits saillants

Seules les plus importantes résolutions publiques adoptées par le Conseil général sont résumées ci-après :

- ◇ Nomme les membres des comités statutaires;
- ◇ Fixe la rémunération des élus;
- ◇ Nomme les récipiendaires du titre *Avocat émérite* (Ad. E.);

Afin que la nouvelle gouvernance puisse voir le jour :

- ◇ APPROUVE le projet de loi modifiant la *Loi sur le Barreau*, tel que présenté sous réserve de modifications que pourraient apporter l'Office des professions et le ministère de la Justice;
- ◇ APPROUVE le projet de *Règlement sur les élections du Barreau du Québec*, sous réserve de modifications que pourraient apporter l'Office des professions et le ministère de la Justice;
- ◇ APPROUVE le projet de modifications aux Règles de régie interne, tel que présenté, qui intègre les ajouts décidés et tous les autres documents administratifs nécessaires à la mise en place de la nouvelle gouvernance;
- ◇ ADOPTE une nouvelle règle d'alternance au bâtonnat et entre les sections pour certains sièges au Conseil d'administration du Barreau du Québec;

- ◇ DÉTERMINE donc, pour les fins de l'article 6 du projet de *Règlement sur les élections du Barreau du Québec*, l'alternance de la façon suivante :
 - a) Laurentides–Lanaudière, Laval, Outaouais;
 - b) Richelieu, Longueuil, Arthabaska;
 - c) Bedford, Mauricie, Saint-François;
 - d) Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- ◇ NOMME les membres du Comité électoral;
- ◇ DÉTERMINE qu'en raison de l'adoption du nouveau *Code de déontologie des avocats*, une formation obligatoire devra être suivie au plus tard le 31 décembre 2015;
- ◇ DÉCIDE que les membres qui bénéficient actuellement d'une dispense de 30 heures, et que ceux qui bénéficieront d'une dispense de formation jusqu'au 31 décembre 2015 et qui n'auront pas suivi cette formation, seront tenus de suivre cette formation obligatoire dans un délai de six mois à compter de la date à laquelle prendra fin la dispense accordée;
- ◇ APPROUVE le projet de réforme de la Formation continue obligatoire;
- ◇ NOMME M^e Guy Bilodeau, syndic du Barreau du Québec;
- ◇ ADOPTE le plan stratégique 2014-2017 de l'Ordre;
- ◇ ENTÉRINE les recommandations du rapport final du Groupe de travail sur la révision du *Code de déontologie des avocats* et en confie le suivi à la direction générale;
- ◇ DÉSIGNE les membres du Comité de révision selon le *Règlement sur la délivrance d'un permis du Barreau du Québec* pour donner effet à l'arrangement conclu par le Barreau du Québec en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles;

- ◇ ADOPTE des principes et les grandes orientations énoncés dans le rapport du Groupe de travail conjoint du Barreau du Québec et du Collège des médecins sur les expertises;
- ◇ MANDATE le Groupe de travail conjoint afin qu'il complète ses travaux liés à l'expertise et aux témoignages en matière pénale et criminelle et lui demande de porter une attention particulière aux expertises et aux témoignages des experts en matière pénale et criminelle ainsi qu'au processus des plaintes auprès du Collège des médecins du Québec;
- ◇ ADOPTE, dans le cadre de la réforme de la Formation continue obligatoire, le *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*;
- ◇ ADOPTE les guides du projet Justicia;
- ◇ APPROUVE la modification proposée à la *Loi sur le Barreau* afin de protéger et de défendre le secret professionnel de l'avocat lors de demandes d'accès du CCRC à des documents pouvant faire l'objet de protection du secret professionnel de l'avocat;
- ◇ APPROUVE le mémoire du Barreau devant être présenté à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction;
- ◇ APPROUVE le rapport sur les missions du Barreau du Québec auprès des communautés autochtones;
- ◇ MAINTIENT à leur niveau actuel de 1 200 \$ les cotisations ou primes d'assurance responsabilité professionnelle annuelle, en conservant leurs conditions et modalités de paiement, et maintient à leur niveau actuel de 10 millions de dollars et de un million de dollars les montants de garanties pour la période du 1^{er} avril 2015 au 1^{er} avril 2016.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Comité exécutif 2014-2015



© Sylvain Légaré

Les membres

Le bâtonnier du Québec, Bernard Synnott
 M^e Lu Chan Khuong, Ad. E., vice-présidente
 Le bâtonnier Gregory James Moore (Montréal)
 M^e Andréanne Malacket (Montréal)
 M^e Magali Fournier (Montréal)
 La bâtonnière Hélène Carrier (Québec)
 M^e Catherine Claveau (Québec)
 M^e Maryse Dubé (Richelieu)
 M^e Isabelle Boillat (Saguenay–Lac-Saint-Jean)
 M^{me} Renée Piette, représentante du public
 M^e Johanne Brodeur, Ad. E., bâtonnière sortante
 du Québec
 M^e Lise Tremblay, directrice générale
 M^e Nadja Raphaël, chef de cabinet du bâtonnier
 M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre

Les réunions

- ◇ 3 avril 2014, par courriel
- ◇ 7 avril 2014, par courriel
- ◇ 7 avril 2014, par téléphone
- ◇ 10 avril 2014, par courriel
- ◇ 15 avril 2014, par téléphone
- ◇ 24 avril 2014, Montréal
- ◇ 1^{er} mai 2014, par courriel
- ◇ 7 mai 2014, par courriel
- ◇ 13 mai 2014, par courriel
- ◇ 22 mai 2014, Montréal
- ◇ 27 mai 2014, par courriel
- ◇ 3 juin 2014, par courriel
- ◇ 10 juin 2014, par courriel

- ◇ 18 juin 2014, Montréal
- ◇ 26 juin 2014, par courriel
- ◇ 10-11 juillet 2014, North Hatley
- ◇ 16 juillet 2014, par courriel
- ◇ 22 juillet 2014, par courriel
- ◇ 18 août 2014, par courriel
- ◇ 28 août 2014, Montréal
- ◇ 3 septembre 2014, par courriel
- ◇ 9 septembre 2014, par courriel
- ◇ 11 septembre 2014, par téléphone
- ◇ 19 septembre 2014, par téléphone
- ◇ 23 septembre 2014, Estérel
- ◇ 16 octobre 2014, Montréal
- ◇ 29 octobre 2014, par téléphone
- ◇ 10 novembre 2014, par téléphone
- ◇ 20 novembre 2014, Montréal
- ◇ 3 décembre 2014, Montréal
- ◇ 8 décembre 2014, par courriel
- ◇ 12 janvier 2015, par courriel
- ◇ 13 janvier 2015, par courriel
- ◇ 22 janvier 2015, Montréal
- ◇ 19-20 février 2015, Montebello
- ◇ 25 février 2015, par courriel
- ◇ 11 mars 2015, par téléphone
- ◇ 19 mars 2015, par courriel
- ◇ 31 mars 2015, Québec

Faits saillants

Seules les plus importantes résolutions publiques adoptées par le Comité exécutif sont résumées ci-après :

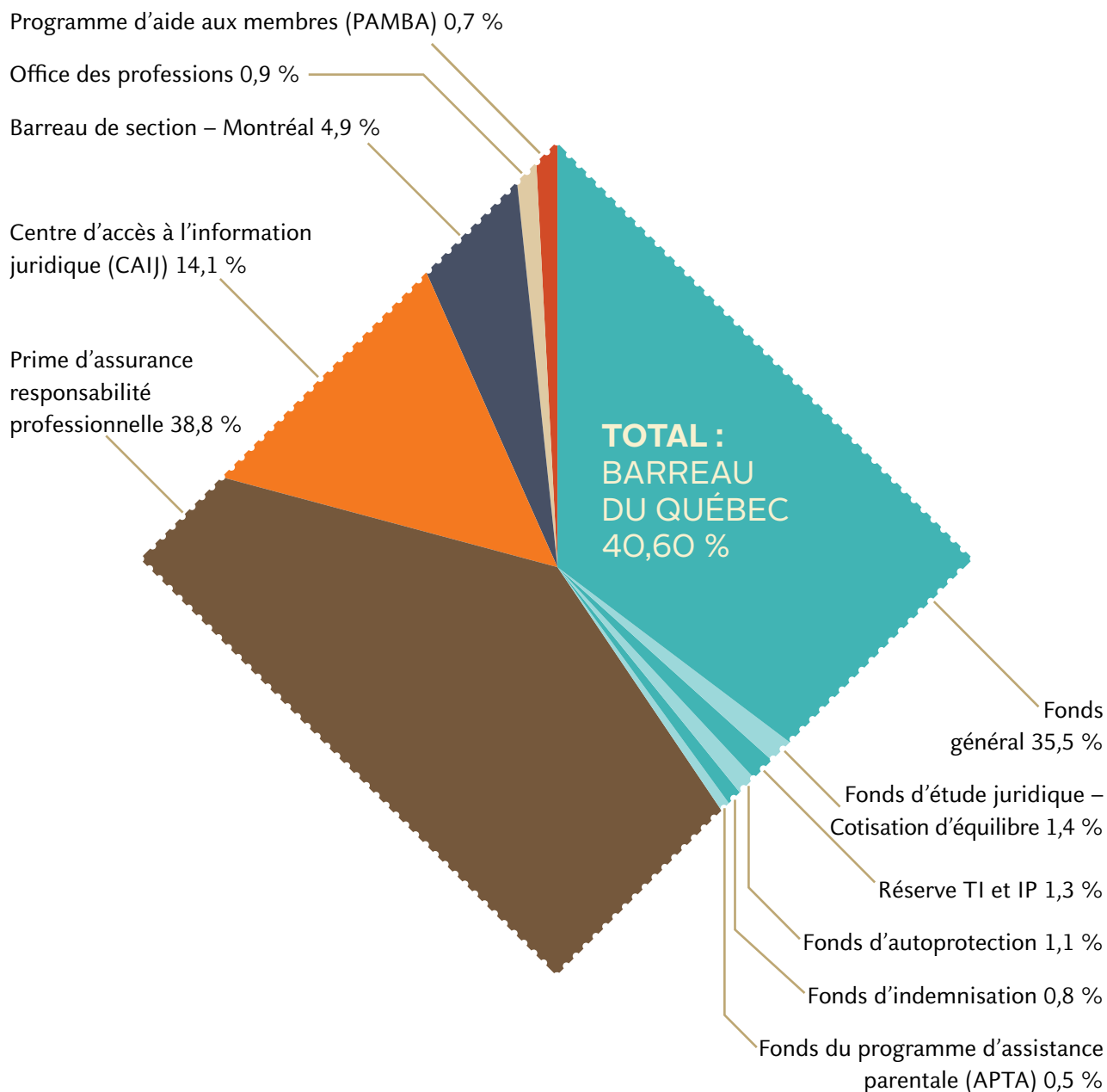
- ◇ Délivre les permis spéciaux, les permis restrictifs et les permis de conseiller en loi;
- ◇ Rejette ou accueille les demandes de réclamation au Fonds d'indemnisation;
- ◇ Nomme les membres des comités consultatifs de même que les syndics ad hoc et correspondants;
- ◇ Procède aux radiations administratives;
- ◇ Recommande au Conseil général les niveaux de cotisations;
- ◇ Rejette ou accueille les demandes d'aide financière ainsi que les subventions;
- ◇ Décide ou non d'intervenir dans les débats judiciaires;
- ◇ APPROUVE les augmentations d'affectations pour le Fonds d'opérations de l'immeuble et pour le projet informatique en nouvelles technologies de l'information lié à la refonte du Tableau de l'Ordre, et autorise une affectation pour la nouvelle gouvernance;
- ◇ PROPOSE au Conseil général une nouvelle règle d'alternance dans le cadre de la nouvelle gouvernance;
- ◇ APPROUVE certaines recommandations du Rapport consolidé des travaux des six groupes de travail sur la nouvelle gouvernance du Barreau du Québec;
- ◇ DÉSIGNE les membres de la Commission électorale en vue des premières élections de la nouvelle gouvernance;
- ◇ MODIFIE les conditions d'ouverture du Service de règlement des différends (Service de médiation à forfaits), notamment en augmentant à 35 000 \$ le plafond des demandes et en permettant aux entreprises de 25 employés et moins de faire appel au Service;

- ◇ RECOMMANDE de simplifier la présentation du Service de règlement des différends (Service de médiation à forfaits) auprès du grand public et de former davantage les employés travaillant à Info-Barreau afin que ceux-ci puissent mieux identifier les appels pouvant donner ouverture au Service de règlement des différends (Service de médiation à forfaits);
- ◇ APPROUVE le concept publicitaire de la campagne du printemps 2014;
- ◇ RECOMMANDE au Conseil général d'approuver le projet de réforme de la formation continue obligatoire tel que proposé par le Groupe de travail de la formation continue obligatoire;
- ◇ APPROUVE le projet de partenariat avec Avocats sans frontières Canada (ASF) dans le cadre d'un appel de propositions lancé par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, relatif au Programme de coopération volontaire (PCV);
- ◇ AUTORISE le bâtonnier Bernard Synnott à consentir à une licence à SOQUIJ pour la publication *Les récents développements*;
- ◇ RECOMMANDE au Conseil général d'approuver la proposition de modification à *la Loi sur le Barreau* pour protéger et défendre le secret professionnel;
- ◇ INTERPELLE dans le dossier des Centres de justice de proximité, le Comité national des partenaires provinciaux afin que des paramètres soient établis pour favoriser l'adoption éventuelle d'une position commune et coordonnée quant au contenu des règlements généraux des différents centres de justice de proximité, notamment en regard de la composition des conseils d'administration, du droit de veto attribué à des membres désignés ainsi que de leurs territoires;
- ◇ CONFIE à un groupe de travail le mandat général de formuler aux instances décisionnelles du Barreau du Québec, toute recommandation appropriée pour assurer la présence du Barreau et des avocats dans la mise en œuvre des directives médicales anticipées à la lumière de la mission de protection du public;
- ◇ ADOPTE le *Guide des meilleures pratiques en droit de l'immigration* en vue de sa publication par le Barreau du Québec;
- ◇ PREND ACTE du rapport préliminaire du Groupe de travail concernant le projet de création d'une classe de spécialiste en fiscalité;
- ◇ SOULIGNE le 15^e anniversaire d'Éducaloi en devenant commanditaire associé pour un montant de 8 000 \$ pour la Semaine de l'information et de l'éducation et en commanditant la soirée-bénéfice 2015 pour 5 000 \$;
- ◇ RENOUVELLE l'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants auprès de Northbridge selon la proposition soumise ainsi que l'assurance des biens et responsabilité civile;
- ◇ APPUIE Avocats sans frontières Canada dans son soutien à la famille de M. Raïf Badawi et aux juristes locaux afin d'obtenir sa libération et la réunification avec sa famille établie au Québec;
- ◇ AUTORISE la directrice générale à signer le contrat d'utilisation d'immeubles aux fins d'installation, d'opération et d'entretien de matériel servant à la projection lumineuse pour le projet Montréal en Histoires;
- ◇ APPROUVE les principes dégagés par le Groupe de travail sur la révision des critères pour la distinction *Avocat émérite* et modifie la règle selon laquelle tous les récipiendaires d'un Mérite reçoivent automatiquement la distinction *Avocat émérite*. La nouvelle règle voudrait que les récipiendaires d'un Mérite deviennent automatiquement des candidats pour l'année suivante;
- ◇ DÉTERMINE que la formation obligatoire sur le nouveau *Code de déontologie* devra être suivie au plus tard un an après la mise en vigueur du nouveau Code;
- ◇ RECOMMANDE au Conseil général de modifier les règles relatives à la Médaille et aux Mérites.

LES COTISATIONS ANNUELLES 2014-2015

Répartition de la cotisation annuelle

Exemple basé sur les cotisations d'un membre montréalais payant les cotisations et la prime d'assurance responsabilité professionnelle.



À noter que tous les montants sont présentés sans la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec (TVQ) et la taxe provinciale d'assurance.

LES COTISATIONS DU BARREAU DU QUÉBEC	
Première année	350,25 \$
Deuxième année	731,25 \$
Troisième année	905,75 \$
Quatrième année et plus	1 097,50 \$
LA COTISATION AU FONDS D'INDEMNISATION DU BARREAU DU QUÉBEC	
Première année et plus	25,00 \$
LA CONTRIBUTION AU PROGRAMME D'AIDE AUX MEMBRES DU BARREAU (PAMBA)	
Première année et plus	20,45 \$
LES COTISATIONS AU CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ)	
Première année	131,50 \$
Deuxième année	306,50 \$
Troisième année	371,00 \$
Quatrième année et plus	437,25 \$
LA CONTRIBUTION AU FONDS D'ÉTUDE JURIDIQUE	
Cotisation d'équilibre	44,00 \$
RÉSERVE TI ET IP (fonds général)	
Première année	12,75 \$
Deuxième année	26,75 \$
Troisième année	33,00 \$
Quatrième année et plus	40,00 \$
LA CONTRIBUTION AU FONDS D'AUTOPROTECTION	
Première année et plus	35,00 \$
LA CONTRIBUTION APTA (programme d'assistance parentale)	
Première année et plus	15,00 \$
LA CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS	
Première année et plus	26,40 \$

LES COTISATIONS AUX BARREAUX DE SECTION	
Abitibi-Témiscamingue	205,48 \$
Arthabaska	200,48 \$
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	175,16 \$
Bedford	170,48 \$
Côte-Nord	198,02 \$
Outaouais	
Première année	85,48 \$
Deuxième année et plus	135,48 \$
Laurentides-Lanaudière	150,48 \$
Laval	
Première et deuxième années	120,48 \$
Troisième année et plus	170,48 \$
Longueuil	
Première année	95,48 \$
Deuxième année	105,48 \$
Troisième année	125,48 \$
Quatrième année et plus	175,48 \$
Mauricie	
Première année	92,48 \$
Deuxième année et plus	150,48 \$
Montréal	
Première année	75,00 \$
Deuxième année	90,00 \$
Troisième année	100,00 \$
Quatrième année et plus	150,00 \$
Québec	
Première année	85,94 \$
Deuxième et troisième années	111,21 \$
Quatrième année et plus	151,65 \$
Richelieu	145,48 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	155,48 \$
Saint-François	135,48 \$

Notes :

- ◇ La cotisation annuelle au Barreau du Québec est payable le ou avant le 1^{er} avril de chaque exercice financier.
- ◇ Le Barreau du Québec perçoit la cotisation pour les barreaux de section au même moment que sa propre cotisation et en fait remise aux sections.
- ◇ La cotisation aux sections inclut 35,48 \$ à l'Association des avocats et avocates de province sauf pour les sections de Montréal et de Québec.
- ◇ La prime pour le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec est de 1 200,00 \$.

ADMINISTRATION DES REGISTRES

Le Tableau de l'Ordre et les permis d'exercice

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Tableau de l'Ordre a compté 969 nouvelles inscriptions, portant le total des membres en règle à 25 357, comparativement à 25 095 à pareille date l'an dernier.

Permis d'exercice au 31 mars 2015

SECTIONS	AVOCATS		CONSEILLERS EN LOI	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Abitibi-Témiscamingue	78	99		
Arthabaska	130	109		
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	122	117		
Bedford	111	109		
Côte-Nord	50	49		
Laurentides-Lanaudière	532	517		
Laval	398	370		
Longueuil	556	731	4	
Mauricie	151	125		
Montréal	6 879	7 122	5	4
Outaouais	719	804	1	
Québec	1 900	2 026	1	1
Richelieu	305	334		
Saguenay-Lac-Saint-Jean	185	177		
Saint-François	254	282		
TOTAL	12 370	12 971		

GRAND TOTAL : 25 357 MEMBRES

Note : 192 avocats sont inscrits dans plus d'une section.

Radiations du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

MOTIF DE LA RADIATION	NOMBRE
Radiation disciplinaire	26
Radiation en vertu des articles 85.3 du <i>Code des professions</i> (non-paiement de la cotisation, défaut de remplir l'inscription annuelle et non-paiement de la prime d'assurance responsabilité)	48
Radiation (Comité des requêtes, articles 55.1 et 55.2 du <i>Code des professions</i>)	2
Radiation pour curatelle (article 69.1 de la <i>Loi sur le Barreau</i>)	0
Radiation administrative FCO (article 19 du <i>Règlement sur la formation continue obligatoire</i>)	1

Autorisations spéciales d'exercer

CATÉGORIE DE PERMIS	NOMBRE	REFUS
Autorisations spéciales en vertu de l'article 42.4 du <i>Code des professions</i>	1 707	5
Permis spéciaux de conseiller juridique canadien	8	0
Permis spéciaux de conseiller juridique étranger	2	2
Permis spéciaux de conseiller juridique d'entreprise	1	0
Permis restrictifs temporaires en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	6	0
Permis restrictifs temporaires en vertu de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	11	2
Conseillers en loi en vertu de l'article 55 de la <i>Loi sur le Barreau</i>	10	0
Conseillers en loi en vertu de l'article 56 de la <i>Loi sur le Barreau</i>	6	0
ARM (arrangement de reconnaissance mutuelle)	18	3
ALPAQ (autorisation légale d'exercer la profession d'avocat hors Québec)	3	4

Registre des sociétés par actions (S.P.A.)

et des sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.)

EXERCICE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ	2014-2015	(Cumulatif depuis le 6 MAI 2004)
Nombre total d'individus actifs faisant partie d'une société	436	10 081
Nombre total des membres du Barreau du Québec faisant partie d'une société	357	6 529
Nombre total de nouvelles S.E.N.C.R.L.	8	164
Nombre total d'individus faisant partie d'une S.E.N.C.R.L.	80	7 522
Nombre total de membres du Barreau du Québec faisant partie d'une S.E.N.C.R.L.		4 124
Nombre total de nouvelles S.P.A.	181	1 122
Nombre total d'individus faisant partie d'une S.P.A.	356	2 559
Nombre total de membres du Barreau du Québec faisant partie d'une S.P.A.		2 405

Notez que le terme individu employé dans le tableau fait référence à l'article 5 du *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité*.

FORMATION

Mai 2004

RESPONSABLES

M^e Chantale Perreault, responsable du droit professionnel

M^e Nancy J. Trudel, registraire

RAPPORT

Le *Code des professions* a été modifié par la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société*. Ces modifications législatives sont entrées en vigueur le 21 juin 2001 et autorisent les ordres professionnels à adopter un règlement pour permettre à leurs

membres d'exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) ou d'une société par actions (S.P.A.). Le Barreau du Québec a préparé un règlement intitulé *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité*, qui est entré en vigueur le 6 mai 2004.

Registre des testaments et des mandats en cas d'incapacité

Les registres des dispositions testamentaires et des mandats donnés en prévision de l'incapacité consistent en un système informatisé d'inscription des actes conservés par les membres du Barreau du Québec. Y sont inscrites les données nécessaires afin de pouvoir retracer efficacement les actes recherchés. Le

Barreau du Québec ne conserve aucun de ces actes; ce sont plutôt les avocats qui en sont dépositaires ou le Bureau du syndic. Il en est ainsi depuis 1979 pour le Registre des dispositions testamentaires et depuis 1991, pour celui des mandats.

Depuis le 30 septembre 2013, le partenariat entre la Chambre des notaires et le Barreau du Québec pour un guichet unique de recherche de testaments et de mandats donnés en prévision de l'incapacité a pris fin. Dorénavant, pour effectuer une demande de recherche, le public, les avocats et les notaires doivent s'adresser au Barreau du Québec et à la Chambre des notaires de façon distincte. Le registraire du Barreau a donc mis en œuvre un nouveau service de demandes de recherches, lequel est axé sur la disponibilité du personnel d'Info-Barreau et sur l'accessibilité en ligne au service de demandes de recherches par les citoyens, les notaires et les avocats.

RAPPORT

	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Registre des testaments			
Inscriptions	1 664	1 118	1 283
Inscriptions cumulatives (depuis le 1 ^{er} décembre 1979)	116 156	117 274	118 557
Recherches	53 027	52 376	60 218
Recherches cumulatives (depuis le 1 ^{er} décembre 1979)	769 641	822 017	882 235
Testaments retracés	820	902	1 138
Registre des mandats en cas d'incapacité			
Inscriptions	1 068	1 038	1 162
Inscriptions cumulatives (depuis le 15 avril 1990)	24 232	25 270	26 432
Recherches	4 889	4 638	4 449
Recherches cumulatives (depuis le 15 avril 1990)	42 325	46 963	51 412
Mandats retracés	34	24	34

RAPPORT DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE DU BARREAU

Le programme de l'Inspection professionnelle comporte deux volets. Pour le secteur professionnel, des guides d'autoévaluation sont transmis, et des avocats sont par la suite sélectionnés pour recevoir une visite d'inspection professionnelle. En ce qui a trait au secteur comptable, un système est en place afin de demander aux détenteurs de comptes en fidéicomis de produire un rapport comptable annuel (RCA). De plus, des visites d'inspection comptable sont effectuées pour examiner tant la comptabilité d'administration que la comptabilité en fidéicomis des avocats.

Un système de gestion de risque est en place depuis 2013. Ce système permet de cibler certaines visites d'inspection professionnelle et comptable.

Projet pilote

Au cours de l'exercice 2014-2015, l'Inspection professionnelle a mis en place un projet-pilote pour des visites d'accompagnement professionnel afin de bien encadrer, dès le début de leur carrière, les jeunes

avocats qui pratiquent seuls. Ces visites d'accompagnement professionnel ont reçu un excellent accueil de la part des avocats. Le programme prévoit qu'ils recevront également une visite d'inspection professionnelle de 12 à 15 mois après leur visite d'accompagnement professionnel.

Tableau des activités

SECTIONS	Guides d'autoévaluation	Visites d'inspection professionnelle	Rencontres de démarrage et visites d'accompagnement professionnel	Visites d'inspection comptable	rapports comptables annuels
Abitibi-Témiscamingue	7	0	0	0	17
Arthabaska	8	7	0	0	22
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5	0	1	0	9
Bedford	8	9	1	3	7
Côte-Nord	1	0	0	0	7
Laurentides-Lanaudière	45	50	9	6	79
Laval	22	27	3	6	81
Longueuil	39	27	8	7	90
Mauricie	9	0	2	3	24
Montréal	334	300	72	61	971
Outaouais	22	15	0	8	74
Québec	66	74	22	8	131
Richelieu	17	3	0	1	57
Saguenay-Lac-Saint-Jean	9	6	3	0	20
Saint-François	15	0	2	3	38
TOTAL	607	518	123	106	1627

Plus spécifiquement, le programme de l'Inspection professionnelle pour 2014-2015 comprenait les activités suivantes :

Guide d'autoévaluation

L'autoévaluation représente le point de départ du programme de visites régulières d'inspection professionnelle qui aide les avocats à offrir des services de la plus grande qualité possible à leurs clients. Ainsi, pour l'exercice 2014-2015, l'Inspection professionnelle a procédé à l'envoi de 607 guides d'autoévaluation. L'analyse de ces guides a permis de formuler des recommandations aux avocats concernés, principalement en matière de gestion et de comptabilité.

Les visites d'inspection professionnelle

Pour l'exercice 2014-2015, 518 visites d'inspection professionnelle ont été effectuées, dont 31 dans le cadre du service de démarrage de cabinet et 92 dans le cadre du programme de visites d'accompagnement professionnel. L'Inspection professionnelle a également procédé à l'analyse détaillée des rapports de visite d'inspection professionnelle reçus au cours de l'exercice.

Les cabinets visités se sont vu adresser des recommandations à propos de différents aspects de leur pratique. Les recommandations ont surtout porté sur les sujets suivants :

- ◇ Le choix de la stratégie à adopter dans un dossier, la qualité de la rédaction des procédures, correspondances ou contrats;
- ◇ Le niveau de connaissances, la capacité à élaborer et à effectuer les mandats, la capacité à juger de ses limites et le choix de cours pour la formation continue;
- ◇ La comptabilité;
- ◇ La gestion administrative du cabinet (c'est-à-dire le contrat de société), la gestion interne de même

que la gestion des dossiers relativement à leur contenu, leur tenue, leur identification et leur classement;

- ◇ La forme juridique des entreprises;
- ◇ Les clauses illégales, le taux d'intérêt trop élevé des conventions d'honoraires ainsi que le mandat professionnel;
- ◇ Les relations avec les clients, c'est-à-dire la transmission d'opinions juridiques et les communications.

Le nombre de membres qui ont fait l'objet d'un signalement au Bureau du syndic en application du sixième alinéa de l'article 112 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), s'élève à 130.

Les enquêtes spéciales

Au cours de l'exercice 2014-2015, certains membres ont présenté des difficultés sérieuses qui ont nécessité une intervention plus soutenue de la part de l'Inspection professionnelle. La grande majorité des avocats a accepté volontairement de se soumettre à un programme de perfectionnement et certains autres ont démissionné. La directrice de l'Inspection professionnelle a ordonné cette année la tenue d'une enquête spéciale selon le *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats* (R.R.Q., B-1, r.15).

L'Inspection professionnelle assure le suivi des décisions du Comité d'inspection professionnelle pour les stages de perfectionnement découlant des enquêtes exécutées au cours des années antérieures. De plus, l'Inspection professionnelle assure le suivi des programmes de perfectionnement des avocats qui s'y sont soumis volontairement.

Les visites d'inspection comptable

Le *Règlement sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats* (R.R.Q., B-1, r.5) en vigueur depuis le 8 juillet 2010, a coïncidé avec le transfert

de la surveillance des comptes en fidéicommiss du Bureau du syndic vers l'Inspection professionnelle.

Dans le cadre du programme de visites d'inspection comptable, 106 visites d'inspection comptable ont été effectuées au cours de l'exercice 2014-2015. L'Inspection professionnelle a procédé à l'analyse détaillée des rapports de visite d'inspection comptable reçus au cours de l'exercice. Des lettres de recommandation ont été transmises aux avocats afin de rendre leur comptabilité conforme.

Les rapports comptables annuels

L'Inspection professionnelle a mis en place un programme concernant la demande, la réception, le traitement et le suivi de rapports comptables annuels (RCA). Une plateforme Web facilite la gestion des demandes et de la réception des RCA. Dans le cadre de ce programme, l'Inspection professionnelle a transmis et traité 1 627 rapports comptables annuels. Des lettres de recommandation ont été transmises aux avocats.

Autres activités de l'Inspection professionnelle liées à l'amélioration des compétences

SERVICE D'INFORMATION

Les membres qui souhaitent obtenir de l'information concernant l'un ou l'autre des aspects de la pratique du droit et de la comptabilité peuvent communiquer avec l'Inspection professionnelle. Chaque année, plus de 1 000 communications sont ainsi traitées.

LE SERVICE DE DÉMARRAGE

L'Inspection professionnelle continue d'offrir gratuitement son aide au démarrage de cabinet aux avocats de toutes les régions du Québec qui en font la demande.

Liste des inspecteurs de l'Inspection professionnelle 2014-2015

M^e Geneviève Lefebvre, directrice de l'Inspection professionnelle

M^e Dominique Audet

M^e Jacques Beauchemin

M^e Maryse Bélanger

M^e Julie A. Blondin

M^e Eric Bouchard

M^e Pierre Bourbeau

M^e Stéphanie Boutin

M^e Jean-Pierre Bousquet

M^e Isabelle Cantin

M^e Diane Chartrand

M^e François Doré

M^e William Dufort

M^e Christiane Filteau

M^e Jean Fortier

M^e Hélène Gagnon

M^e Jean Girard

M^e Suzanne Guillet

M^e Benoît Henry

M^e Hugues Langlais

M^e Marie-Josée Langlois

M^e Pierre Latulippe

M^e François Lebeau

M^e Natacha Legault-Dumont

M^e Paul R. Létourneau, c.r.

M^e Jean-Paul Michaud

M^e Maude Miron Bilodeau

M^e Jocelyne Pépin

M^e Carole St-Jean

M^e Andrée Talbot

M^e Jocelyne Tremblay

Liste des experts pour les visites d'inspection comptable 2014-2015

- M^{me} Andrée Matteau, CPA, CA,
coordonnatrice des inspections comptables
- M. Denis Bédard, technicien comptable
- M. Robert Catafago, MPA, CPA auditeur, CA
- M^{me} Annick Darche, CPA, CA
- M. Pierre Fortier, CPA, CA
- M^{me} Isabelle Gauthier, technicienne comptable
- M^{me} Caroline Gagnon, CPA, CA, coordonnatrice
des inspections comptables
- M. Denis Giroux, CPA, CA
- M. François Lanthier, CPA auditeur, CA
- M. Jérôme Minier, CPA, CA
- M^{me} Monique Papineau, CPA, CA
- M^{me} Catherine St-Arnaud, CPA auditeur, CA
- M. Yves Toulouse, CPA auditeur, CA

RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC

Le Bureau du syndic a pour mission d'assurer la protection du public. Ainsi, il est responsable des enquêtes concernant la conduite dérogatoire des avocats et du dépôt des plaintes disciplinaires; il fait enquête également sur toute personne qui demande son admission, sa réadmission, son inscription, sa réinscription ou un changement de catégorie au Tableau de l'Ordre; il a juridiction sur la conciliation des comptes d'honoraires des avocats. Il offre un service d'information au public et aux membres de l'Ordre. Enfin, il procède aux prises de possession et aux perquisitions.

Le Bureau du syndic compte 14 syndics adjoints et 24 syndics correspondants sous la direction de M^e Guy Bilodeau, syndic du Barreau.

Liste des syndics adjoints

MONTRÉAL

M^e Nicolas Bellemare
M^e Pierre Despatis
M^e François Couture
M^e Luc Lapierre
M^e Claudie Lévesque
M^e Guylaine Mallette
M^e Daniel Mandron
M^e Jean-Michel Montbriand

M^e Brigitte Nadeau
M^e Marie-Claude Thibault
M^e Stephen Wishart

QUÉBEC

M^e Daniel Gagnon
M^e Pierre-Gabriel Guimont
M^e Patrick Richard

Liste des syndics correspondants

M^e Hubert Besnier, Côte-Nord, Sept-Îles
M^e Jean-Pierre Boileau, Richelieu, Saint-Hyacinthe
M^e Luc Boulais, Richelieu
M^e Pierre Bordeleau, Mauricie, Trois-Rivières
M^e Dave Boulianne, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie
M^e Chantal Boyer, Abitibi-Témiscamingue
M^e Gérard Desjardins, Outaouais
M^e Ginette Desjardins, Richelieu, Varennes et Sorel-Tracy
M^e Mario Dionne, Bedford
M^e Grégoire Dostie, Côte-Nord
M^e Luc Drouin, Richelieu
M^e Richard Dufour, Laval
M^e Marie-Sandra Ethier, Abitibi-Témiscamingue
M^e Michel B. Fournier, Laval
M^e Denis F. Gauthier, Laval
M^e Pierre Hébert, Saguenay-Lac-Saint-Jean
M^e Jean-Pierre Hinse, Arthabaska, Frontenac
M^e Rodrigue Joncas, Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
M^e Sylvain Labranche, Abitibi-Témiscamingue
M^e André Lalancette, Saguenay-Lac-Saint-Jean
M^e Éric Martel, Sherbrooke
M^e Jocelyne Pépin, Longueuil
M^e Francine Pharand, Outaouais
M^e André Rioux, Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Liste des avocates à la conciliation

MONTRÉAL

M^e Julie Barnabé
 M^e Édith Delisle
 M^e Chantal Fafard
 M^e Natalia Ouellette
 M^e Anne Provost
 M^e Johane Thibodeau
 M^e Monik Trempe

QUÉBEC

M^e Lise Gagnon

Liste des avocats de soutien

MONTRÉAL

M^e Maryse Ali
 M^e Corinne Denis Masse
 M^e Miriame Sanschagrin
 M^e Jasmine Simard
 M^e César Zapata

QUÉBEC

M^e Dominique Jolin

Rapport d'activité du Bureau du syndic du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

DOSSIERS AUTRES QU'EN CONCILIATION DE COMPTES D'HONORAIRES	OUVERTS DURANT LA PÉRIODE	DEMEURANT OUVERTS À LA FIN DE LA PÉRIODE
Abandon ou cessation sans avis	0	0
Changement de statut au Tableau de l'Ordre	751	669
Conciliation et enquête	211	150
Déclaration de culpabilité criminelle	4	4
Demande de réinscription	48	48
Demande d'enquête	1829	1236
Demande d'information	648	64
Demande d'intervention	1195	135
Dossier du procureur de la plainte disciplinaire	20	112
Faillite et exercice sous condition	3	3
Perquisition dans un cabinet	13	2
Prise de possession de dossier	35	23
Radiation administrative	50	11
Signalement et demande d'expertise médicale	1	2
TOTAL	4808	2459

DOSSIERS AUTRES QU'EN CONCILIATION DE COMPTES D'HONORAIRES	NOMBRE
Total de membres visés par ces dossiers	1823
Total des dossiers réglés par la conciliation du syndic	31
DÉCISIONS	
Décision du syndic de porter plainte	38
Décision du syndic de ne pas porter plainte	933
DEMANDES DE CONCILIATION	
Nombre de demandes reçues	717
Nombre de demandes rejetées pour non-respect du délai	26
Nombre de demandes ayant conduit à une entente	367

LES COMITÉS DU BARREAU

Arbitrage

L'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats est régi par le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des avocats*. Il

tire son origine de l'article 88 du *Code des professions* qui impose au Barreau du Québec l'obligation d'établir par règlement une procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes de ses membres pour les personnes recourant aux services de ceux-ci. Il s'agit donc d'un service mis à la disposition des clients insatisfaits souhaitant contester le compte d'honoraires professionnels de leur avocat à défaut d'en être arrivés à une entente à l'étape de la conciliation effectuée par le Bureau du syndic du Barreau du Québec.

L'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats

	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Demandes d'arbitrage	217	200	183
Montréal	124	96	85
Extérieur de Montréal	93	104	98
Auditions tenues	227	232	205
Dossiers fermés	228	232	189
SENTENCES ARBITRALES			
Comptes réduits	72	68	59
Comptes maintenus	94	74	57
Règlements intervenus	46	60	55
Remboursements aux clients	13	9	6
Désistements	3	4	9
Absences de juridiction	13	8	2
Rejets de la demande hors délai	1	0	0
Comptes réduits à 0	5	3	6
NOMBRE DE DOSSIERS ACTIFS AU 1^{ER} AVRIL 2015	249	217	211
Nombre de dossiers (arbitres uniques)	128	106	110
Nombre de dossiers (conseils)	89	94	73

Conseil de discipline

FORMATION

Juin 1967

NOMBRE DE SÉANCES

191 séances

MEMBRES

Présidents nommés par le gouvernement après consultation du Barreau :

M^e Marie-Josée Corriveau (depuis le décret du 16 juillet 2014)

M^e Jean Pâquet (depuis les décrets du 28 août 2007 et du 5 mars 2012)

Présidents suppléants désignés par le gouvernement après consultation du Barreau (depuis les décrets du 29 février 2012 et du 5 mars 2012 – mandat de trois ans) :

M^e Delpha Bélanger

M^e Réjean Blais

M^e Irving Gaul

M^e Jean-Guy Gilbert
 M^e Jacques Lamoureux
 M^e Jean-Guy Légaré
 M^e Pierre Linteau
 M^e Tommaso Nanci
 M^e Jacques Parent
 M^e François D. Samson
 M^e Serge Vermette

Membres désignés par le Conseil général

Montréal

M^e Audrey Amzallag (jusqu'au 1^{er} décembre 2014)
 M^e Pierre Audet
 M^e Julie Baril
 M^e Christine Baudouin
 M^e Marc Beauchemin
 M^e Charles E. Bertrand
 M^e Normand Bérubé
 M^e J.L. Marc Boivin
 M^e Julie Bourduas
 M^e Josée Bouret
 M^e Louise Boutin
 M^e Louis Brien
 M^e Christiane Brizard
 M^e William Brock
 M^e Daniel Brunet
 M^e Christian Charbonneau
 M^e Maurice Cloutier
 M^e Michèle Cohen
 M^e Charles Baudouin Côté
 M^e Jean-Claude Danis
 M^e François Demers
 M^e Lizann Demers
 M^e Louise Desautels
 M^e Hélène Desgranges
 M^e Elaine Doyon

M^e Cyndie Dubé-Baril
 M^e Martin Fortier
 M^e Philippe Gariépy
 M^e Luc R. Gervais
 M^e Réal Goulet
 M^e Tina Hobday
 M^e Steven B. Katkin
 M^e Marc Laperrière
 M^e Sylvain Larocque
 M^e Anne A. Laverdure
 M^e Martin Leblanc
 M^e Patrice Leblanc
 M^e Pierre Lecavalier
 M^e Hélène Leduc
 M^e Dominique Legault
 M^e Louis Legault
 M^e Jean Lemoine
 M^e David H. Linetsky
 M^e Anne Mailfait
 M^e Patrick Marcoux
 M^e Louis Marquis
 M^e Nadine Martin
 M^e Joël Mercier
 M^e Jean-François Mercure
 M^e Michel Miller
 M^e Jacques Monette
 M^e Claude Nadeau
 M^e Mark J. Paci
 M^e Nicole Parent (jusqu'au 1^{er} décembre 2014)
 M. le juge Vincent Piazza (jusqu'au 14 janvier 2015)
 M^e Gilbert Poliquin
 M^e Dominique Poulin
 M^e Sophie Primeau
 M^e Madeleine Roy
 M^e Carole Samuel

M^e Louis Samuel
M^{me} la juge Emmanuelle Saucier
(jusqu'au 14 janvier 2015)
M^e Chantal Sauriol
M^e Martha Shea (jusqu'au 1^{er} décembre 2014)
M^e Jean-Yves Simard
M^e Andreas Stegmann
M^e David Stollow
M^e Jean-Rémi Thibault
M. Pierre-Yves Trudel (jusqu'au 10 mars 2015)
M^e Benoit Turcotte
M^e Philippe Vachon
M^e Pierre Visockis
M^e Jacques Waite

Québec

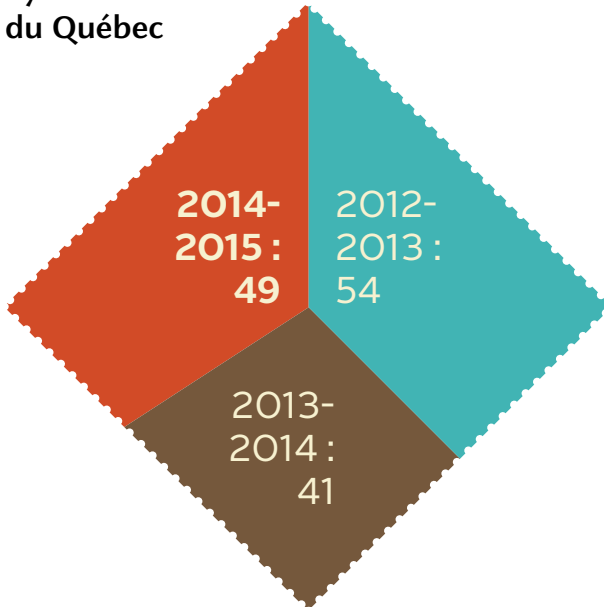
M^e Julie Arsenault (jusqu'au 1^{er} décembre 2014)
M. le juge Michel Beaupré (jusqu'au 11 mai 2014)
M^e Francis Bélanger
M^e Pierre-Marc Bellavance
M^e Roger Breton
M^e Michelle Carignan
M^e Patricia Claude
M^e Alain Daigle
M^e Pierre Daignault
M^e Anne de Billy
M^e Éric Denille
M^e Karine Dionne
M^e Brigitte Émond
M^e Linda Goupil
M^e Guy Grantham (jusqu'au 1^{er} décembre 2014)
M^e Karina Houde
M^e André Jacques (jusqu'au 28 juillet 2014)
M^e Luc Jobin
M^e Marie Lafond
M^e Stéphane Lamonde

M^e Claude Larose (jusqu'au 1^{er} décembre 2014)
M^e Lise Malouin
M^e Frédéric Maltais
M^e Johanne McNeil
M^e Marie-Alyne Pearson
M^e Élisabeth Pinard (jusqu'au 1^{er} décembre 2014)
M^e Gilles Provençal
M^e Henri Renault
M^e Denis Richard
M^e Louis Riverin
M^e Hugues Roy
M^e Bernard Tremblay (jusqu'au 1^{er} décembre 2014)
M^e Jocelyn Vallerand
M^e Paule Veilleux

Régions

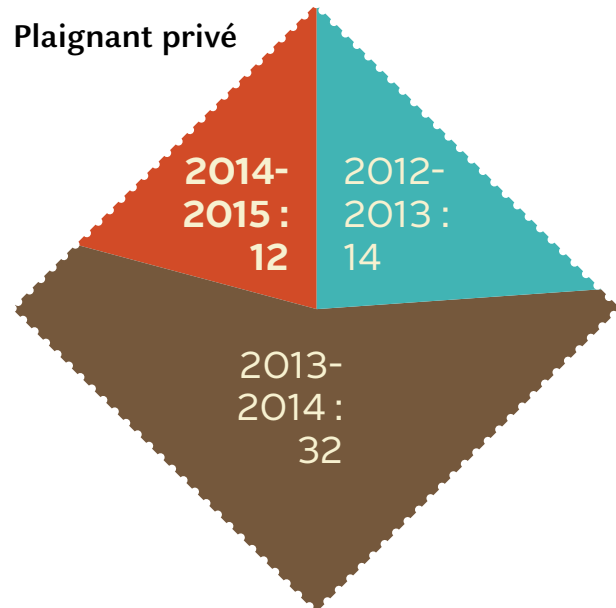
M^e Francis Archambault
M^e Silvy Atkins
M^e Normand Auclair (jusqu'au 1^{er} décembre 2014)
M^e Serge Bernier
M^e Sonia Cyr
M^e Sylvain Gaudette
M^e France Joseph
M^e Francis Larin
M^e Paul LeBoutillier
M^e Sylvain Lemyre
M^e Normande Savoie
M^e Raymond-Mathieu Simard
M^e Roland Veilleux
Secrétaire désignée par le Conseil général :
M^e Nancy J. Trudel

RAPPORT – PLAINTES DÉPOSÉES

Total des plaintes par année**Syndic du Barreau
du Québec****Syndic ad hoc à la suite de la révision
(art. 123.3 C.P.)**

2012-2013 : 0

2013-2014 : 0

2014-2015 : 0**Plaignant privé**

DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE	NOMBRE
Autorisant le retrait de la plainte	4
Rejetant la plainte	25
Acquittant l'intimé	4
Déclarant l'intimé coupable	15
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	3
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	31
Imposant une sanction	19
Toute autre décision	12
Arrêt des procédures	0
Retourne au greffe de discipline	0

Nombre de recommandations du Conseil de discipline au Comité exécutif
et décisions du Comité exécutif relatives à ces recommandations

Nature de la recommandation ou de la décision	Recommandations du Conseil de discipline au Comité exécutif	Décisions du Comité exécutif relatives aux recommandations du conseil de discipline
Requête en vertu de l'article 161 du <i>Code des professions</i>	0	0
Article 160 du <i>Code des professions</i> : lecture dirigée et personnalisée	1	0
Décisions du Conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré		47

Sanctions imposées par chef d'accusation

COMPILATION DES DÉCISIONS POUR CHAQUE CHEF D'ACCUSATION ET DES APPELS	DOSSIERS
Période de radiation de trois mois et moins	48
Période de radiation de plus de trois mois et de moins d'un an	9
Période de radiation d'un an à cinq ans	39
Période de radiation de plus de cinq ans à dix ans	53
Période de radiation de plus de dix ans	0
Radiation permanente	0
Limitation du droit de pratique	0
Amende de 1000 \$ et moins	12
Amende de plus de 1000 \$	15
Réprimande	24
Ordonnance de remboursement	20
Révocation de permis	0
Requête en radiation provisoire	1
Appel au Tribunal des professions	14
Révision judiciaire à la Cour supérieure	6
Avis de radiation	26 avis de radiation pour 21 avocats

TRIBUNAL DES PROFESSIONS	NOMBRE
Décisions sur la culpabilité ou la sanction portées en appel au Tribunal des professions	14
Appels sur la culpabilité ou la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	7
Décisions rendues par le Tribunal des professions	18

Comité de révision des plaintes

FORMATION

Octobre 1994

NOMBRE DE SÉANCES

33 séances de travail pour 298 avis rendus, et 11 décisions voulant que la demande ait été déposée hors délai

MEMBRES

M^e Joanne Granger, présidente

M^e Mylène Beaupré

M^e Alain Boisvert (depuis le 1^{er} décembre 2014)

M^e France Bonsaint

M^e Pierre Boulanger

M^e Pierre Bousquet

M^e Jacques Chandonnet

M^e Marie-Pierre Charland
(depuis le 1^{er} décembre 2014)

M^e Claude J.E. Dupont

M^e Pierre Gagné

M^e Linda Lavoie

M^e Claude Lemire

M^e Jean-Pierre Lortie

M^e Carolyne Mathieu

M^e François Montfils

M^e Marie A. Pettigrew

M^{me} Madeleine Baril

M. Normand W. Bernier

M. Robert Blanchette
 M. Guy R. Brisson
 M^{me} Jeanne Grimard
 M. Georges Koutchougoura
 M. Roland Larochelle (jusqu'au 1^{er} décembre 2014)
 M^{me} Renée O'Dwyer
 M^e Isabelle Racine
 M^e Alain R. Roy
 M^e Nancy J. Trudel, secrétaire

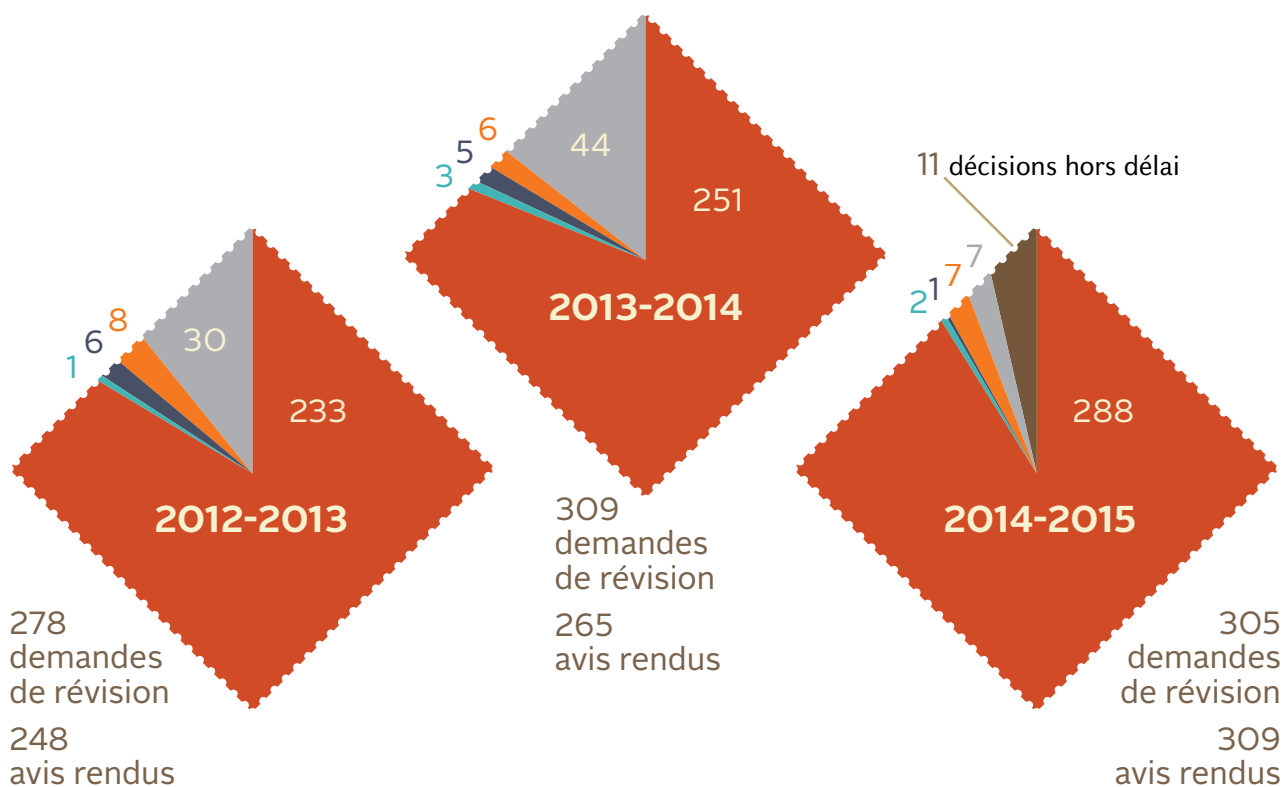
RAPPORT

Le Comité de révision des plaintes est institué par l'article 123.3 du *Code des professions*. Ce comité a pour fonction de rendre un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas

porter plainte. Le comité doit, en vertu de l'article 123.5 du *Code des professions*, formuler l'une ou l'autre des conclusions suivantes :

1. Conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline;
2. Suggérer à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte;
3. Conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non.

De plus, le comité peut suggérer à un syndic de transmettre le dossier au Comité d'inspection professionnelle.



◆ Avis négatifs ◆ Avis positifs ◆ Compléments d'enquête ◆ Inspection professionnelle ◆ En attente

Comité du Fonds d'indemnisation

Le Comité du Fonds d'indemnisation peut, en vertu de l'article 89.1 du *Code des professions*, indemniser un client si celui-ci a été victime d'utilisation par un membre de sommes ou de biens à des fins autres que celles pour lesquelles le client les lui avait remis dans l'exercice de sa profession. Depuis le 20 mars 2014, le plafond du Fonds est passé de 50 000 à 100 000 \$ par client et le maximum est passé de 250 000 à 500 000 \$ par avocat.

FORMATION

Avril 1985

NOMBRE DE SÉANCES

Six séances

MEMBRES

M^e Mario Welsh, président

M^e Nathalie Bédard

M^e Alain Boisvert (jusqu'au 1^{er} décembre 2014)

M^e Pascale Caron

M^e Francis Donovan

M^e Marie-Josée Hogue

M^e Francine Martel

M^e Chantal Massé

M. Louis Roy* (depuis le 1^{er} décembre 2014)

M^e Martin F. Sheehan

M^e Charles Taschereau

M^e Geneviève Tremblay

M^e Ruth Veilleux

M^e Nancy J. Trudel, secrétaire

* En vertu de l'article 6 du *Règlement sur le Fonds d'indemnisation du Barreau du Québec*, ce membre est choisi parmi les administrateurs nommés au Conseil général par l'Office des professions du Québec en vertu de l'article 78 du *Code des professions*.

SOMMAIRE DES DOSSIERS D'INDEMNISATION – 2014-2015

Le Comité du fonds d'indemnisation avait, au 1^{er} avril 2014, 122 dossiers toujours actifs. Au cours de l'exercice financier, 42 nouvelles réclamations ont été déposées devant ce comité, pour un total de 164 dossiers actifs à traiter. Or, le Comité du fonds d'indemnisation a fermé, durant l'année d'exercice, 80 dossiers, donc 84 réclamations demeurent toujours actives au 31 mars 2015.

	Nbre DE DOSSIERS	MONTANT RÉCLAMÉ
Total des dossiers	164	12 891 470,75 \$
Dossiers actifs au 1^{er} avril 2014	122	10 276 568,10 \$
Nouvelles réclamations	42	2 614 902,65 \$
Dossiers fermés (fermés/fermés sans traitement/désistements)	80	6 189 087,42 \$
TOTAL DES DOSSIERS ACTIFS	84	6 702 383,33 \$

RÉPARTITION DES DOSSIERS ACTIFS

Les 84 dossiers actifs au 31 mars 2015 se répartissent de la façon suivante :

- ◆ **40 DOSSIERS** : le Comité est en attente du rapport du Bureau du syndic;
- ◆ **24 DOSSIERS** : ont été transmis à l'analyste ou à un membre enquêteur ou le seront lors d'une prochaine séance du Comité du fonds d'indemnisation;
- ◆ **20 DOSSIERS** : seront présentés au Comité exécutif pour décision.

RÉPARTITION DES INDEMNITÉS EN FONCTION DES DOSSIERS FERMÉS

Le tableau qui suit permet de ventiler, pour les 80 dossiers de réclamation fermés durant l'année d'exercice, la finalité des décisions rendues en fonction du montant réclamé au Fonds d'indemnisation par le réclamant, de l'indemnité reconnue par le Comité du fonds d'indemnisation ou du Comité exécutif et de celle effectivement payée aux différents réclamants, suite

à l'application, le cas échéant, du plafond maximal conformément à l'article 4.03 du *Règlement sur le fonds d'indemnisation du Barreau du Québec*¹.

En terminant, le Comité du fonds d'indemnisation a reçu seulement une demande de révision administrative d'une décision rendue par le Comité exécutif. Cette demande est actuellement sous analyse. De plus, le Comité a également reçu une demande de révision judiciaire qui concerne quatre (4) réclamants. À ce jour, aucune décision n'a été rendue.

FINALITÉ	MONTANT RÉCLAMÉ	INDEMNITÉ RECONNUE PAR LE CFI	INDEMNITÉ RECONNUE PAR LE C.E.	INDEMNITÉ PAYÉE	Nbre DE DOSSIERS FERMÉS
Accueillie	85 775,25 \$	79 320,25 \$	85 775,25 \$	85 775,25 \$	10
Accueillie en partie	376 044,55 \$	269 780,83 \$	269 780,83 \$	130 909,00 \$	7
Prorata, accueillie en totalité	- \$	- \$	- \$	- \$	0
Prorata, accueillie en partie	- \$	- \$	- \$	- \$	0
Prorata, désistement	- \$	- \$	- \$	- \$	0
Désistement	705 227,26 \$	- \$	- \$	- \$	5
Fermée sans traitement + prorata, fermée sans traitement	100 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	1
Rejetée	4 922 040,36 \$	- \$	- \$	- \$	57
FINALITÉS	6 189 087,42 \$	349 101,08 \$	355 556,08 \$	216 684,25 \$	80

Comité d'accès à la profession

FORMATION

1973

MEMBRES

M^e Nathalie Lavigne, nomination à titre de présidente depuis le 1^{er} avril 2011

M^e Roch Baillargeon

M^e Jason Wayne Downey

M^e Joanne de Grand'Maison

M^e Michel-F. Denis, avocat à la retraite (jusqu'au 1^{er} avril 2014)

M^e Catherine Fournier

M^e Sonia Gagnon

M^e Stéphanie Germain

M^e Patrick Lafrance

M^e Steeve Larivière

M^e Anne Lessard

M^e Joanne Marceau (depuis le 1^{er} décembre 2014)

M^e Hélène Mathieu

M^e Jean-François Morin

M^e Marc Nepveu
 M^e Frédéric Pérodeau
 M^e Jacinthe Savoie
 M^e Michèle St-Onge
 M^e Walter Chi Yan Tom
 M^e Nancy J. Trudel, secrétaire

RAPPORT

Le Comité d'accès à la profession est institué par l'article 45 de la *Loi sur le Barreau*. Ce comité examine le dossier d'un candidat à la formation professionnelle, à l'évaluation et à l'inscription au Tableau de l'Ordre. Il doit s'enquérir si le candidat possède les mœurs, la conduite, la compétence, les connaissances et les qualités requises pour exercer la profession et se prononcer sur son admissibilité.

DOSSIERS	2012	2013	2014
NOMBRE TOTAL DE DEMANDES SOUS ENQUÊTE	460	510	493*
Admission à l'École	403	451	435
Inscription au Tableau de l'Ordre	6	16	10
Permis spéciaux	44	42	42
Révocation de permis	0	0	0
Équivalence	6	0	4
Étudiant au Barreau / stagiaire	1	1	2
CHEMINEMENTS	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Dossiers traités par conférence téléphonique – complément de dossier – décisions sur dossier – lettre OLF	251	279	286
Nombre de convocations	209**	231**	61
Nombre d'affidavits	nd	nd	146
RÉSULTATS	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Candidats admissibles	403	448	429
Candidats admissibles sous conditions	0	0	0
Candidats inadmissibles	2	5	10
Enquêtes en cours	3	11	14
Désistements en cours de processus	40	43	27
Fermés administrativement par l'École ou le greffe	12	3	13

Notez qu'aux fins des statistiques pour ce comité, l'année de référence est du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

* 14 dossiers de l'année 2013 ont été traités en 2014 et inclus dans le nombre total de dossiers, soit 493.

** Les affidavits étaient inclus dans cette statistique.

Comité d'inspection professionnelle

FORMATION

Ce comité a été formé en mars 2007 en vertu du *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats*. Depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats*, le Comité d'inspection

professionnelle rend des décisions à l'égard de membres sous enquête spéciale qui ont fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle accompagnée de recommandations du Service de l'inspection professionnelle.

NOMBRE DE SÉANCES

Cinq séances

MEMBRES

M^e Errol Payne, président
 M^e Denis Bouchard
 M^e Jean-Claude Chabot
 M^e Élise Leclerc
 M^e Frédéric Pérodeau (depuis le 1^{er} décembre 2014)
 M^e Diane Poirier
 M^e Gérald Soulière
 M^e François Valin
 M^e Kenneth Zigby
 M^e Nancy J. Trudel, secrétaire

DÉCISIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE	NOMBRE
Approuvant, en totalité, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	2
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	0
Accordant la demande de prolongation de stage	0
Ordonnant la radiation en vertu de l'article 55, alinéa 3, du <i>Code des professions</i>	0
Confirmant la réussite du stage de perfectionnement	2

Comité des équivalences

MANDAT

Le Comité des équivalences a comme mandat de recevoir les demandes de reconnaissance de candidats qui souhaitent devenir membres du Barreau du Québec, mais qui ont acquis une formation juridique à l'extérieur du Québec. En vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation du Barreau du Québec*, le Comité des équivalences a un pouvoir décisionnel depuis le 4 juillet 1996.

NOMBRE DE SÉANCES

Il y a eu six séances régulières et deux séances téléphoniques pour l'exercice 2014-2015.

MEMBRES

M^e Babak Barin, président
 M^e Manon Beaumier (depuis décembre 2014)
 M^e Daniel Brunet
 M^e Isabel Cristina Gamboa Luna
 M^e Sébastien Gariépy
 M^e Lucie Lauzière, vice-présidente (depuis décembre 2014)
 M^e François LeBorgne
 M^e Philippe-Jacques Rousseau
 M^e Anne-Marie Pierrot, secrétaire

RAPPORT

L'Ordre a reçu 172 demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec. Au 31 mars 2015, le Comité avait statué au regard de 143 demandes. Le Comité en a accepté 143 et n'en a refusé aucune. Les 29 demandes de reconnaissance restantes seront traitées par le Comité au début de l'exercice 2015-2016. L'Ordre a reçu environ 2 000 demandes de renseignements sur les procédures à suivre afin de devenir avocat au Québec ou sur l'admissibilité d'une demande.

Ce Comité est aussi responsable, en collaboration avec l'École du Barreau, de la préparation et de la tenue des examens pour les avocats français qui se prévalent de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle entre le Barreau du Québec et le Conseil national des barreaux de France; pour les avocats étrangers qui se prévalent de l'exemption prévue au *Règlement sur les normes d'équivalences de diplôme et de formation*; et pour les avocats des autres provinces du Canada qui se prévalent du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'avocat hors du Québec* qui donnent ouverture au permis du Barreau du Québec. Pour l'année 2014-2015, il y a eu une séance d'examens au mois de décembre 2014.

Le Comité des équivalences peut être sollicité par le Comité des requêtes lorsque ce dernier requiert un tiers avis nécessitant son expertise au regard d'un ancien membre en réinscription. Le Comité des équivalences n'a émis aucune recommandation à l'égard d'un candidat en réinscription durant l'exercice 2014-2015.

Comité de la formation des avocats

MANDAT

Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des avocats.

FORMATION

Décembre 2009

NOMBRE DE SÉANCES

Entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015, le Comité de la formation des avocats n'a pas tenu de réunion.

MEMBRES

- ◇ Deux représentants du Barreau nommés par le Conseil général
- ◇ Deux représentants des établissements d'enseignement universitaire nommés par le Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI)
- ◇ Un représentant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science nommé par le ministre
- ◇ Un secrétaire du Comité nommé par le Barreau

M^e René Gauthier, président (nommé par le Conseil général)

M. le bâtonnier J. Michel Doyon (nommé par le Conseil général)

M. Jesus Jimenez-Orte (nommé par le ministre)

M^e Daniel Jutras (nommé par le BCI)

M^e Jean-Pierre Villaggi (nommé par le BCI)

M^e Jocelyne Tremblay, secrétaire (nommée par le Barreau)

RAPPORT

Le Comité ne s'est pas réuni pendant l'exercice 2014-2015.

Toutefois, le Comité a soumis un rapport au Conseil général du Barreau de septembre 2014. Ce rapport présente différentes données et statistiques au regard de la formation des avocats (taux de réussite, taux de satisfaction des maîtres de stage, taux de placement des stagiaires, etc.)

Soulignons également qu'une rencontre du Comité est prévue le 21 avril 2015. Elle permettra aux membres d'échanger sur la réforme du programme de l'École du Barreau, la réforme de la Formation continue du Barreau du Québec et l'Arrangement de reconnaissance mutuelle entre le Barreau du Québec et le Conseil national des barreaux de France (ARM).

Comité de la formation professionnelle

MANDAT

- ◇ Décide des grandes orientations de l'École du Barreau.
- ◇ Rend compte des activités de l'École du Barreau au Comité exécutif du Barreau du Québec.

FORMATION

Septembre 1973

NOMBRE DE SÉANCES

Entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015, le Comité de la formation professionnelle a tenu dix séances régulières et une réunion de réflexion.

MEMBRES

M^e René Gauthier, président
 M^e Hugo Babos-Marchand (depuis décembre 2014)
 M^e Éric Beauchesne (jusqu'en septembre 2014)
 M^e Mireille Beaudet (jusqu'en septembre 2014)
 M^e Philippe Boivin
 M^e Christiane Brizard (depuis décembre 2014)
 M^e Silviu Bursanescu
 M^e Claudia Duchesne-Pérusse
 M^e Marie-Douce Huard
 M^e Nancy Lajoie
 M^e Peter Moraitis
 M^e Laurette Laurin, secrétaire (jusqu'en avril 2014)
 M^e Rosalie Plouffe (depuis décembre 2014)
 M^e Jocelyne Tremblay, secrétaire (depuis avril 2014)
 M^{me} Amélie Borges, secrétaire

RAPPORT

Le Comité de la formation professionnelle est responsable de l'École. Il s'assure de la compétence des nouveaux membres du Barreau du Québec. Dans le respect de sa mission et des objectifs de l'École, il établit les politiques nécessaires et veille également à ce que les activités de formation professionnelle soient adéquatement évaluées. Il supervise le stage qui prépare le juriste à l'exercice de la profession et à l'accomplissement d'actes qui sont du ressort exclusif de l'avocat et du conseiller en loi (article 128, *Loi sur le Barreau*).

Pour l'année scolaire 2014-2015, l'École a reçu environ 1 300 demandes d'inscription. Soulignons qu'il s'agit là d'une augmentation de 42 % de la clientèle étudiante en comparaison avec l'année scolaire 2005-2006 (lors de l'entrée en vigueur de l'actuel programme de formation professionnelle de l'École du Barreau).

À l'automne 2014, 664 étudiants se sont inscrits aux cours préparatoires et 466 se sont inscrits à la formation professionnelle. À l'hiver 2015, 851 étudiants se sont inscrits à la formation professionnelle.

Entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015, le Comité de la formation professionnelle a émis 1 023 nouvelles cartes de stagiaire et a reconnu 932 stages.

Comité de la formation continue obligatoire (CFCO)

MANDAT

- ◇ S'assure que les activités de formation continue ont pour objet de permettre aux membres d'acquérir, de maintenir, de mettre à jour, d'améliorer et d'approfondir les compétences professionnelles liées à l'exercice de la profession.
- ◇ Détermine les activités de formation qui sont reconnues aux fins du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*, ainsi que leur durée admissible.

FORMATION

Septembre 2008

NOMBRE DE SÉANCES

Cinq séances régulières, deux séances téléphoniques et une réunion de réflexion de deux jours.

MEMBRES

M^e Pierre Lévesque, président (jusqu'en juillet 2014)
 M. le bâtonnier J. Michel Doyon, c.r., Ad. E., président (depuis juillet 2014)
 M^e Charles Denis, vice-président (depuis juillet 2014)
 M^e Luc Chamberland
 M^e Odette Jobin-Laberge
 M^e Jason Lee Johnson
 M^e Jacques Lemay
 M^e Benoît Moore
 M^e Judith Sauvé
 M^e Laurette Laurin, secrétaire
 M^e Anne-Marie Pierrot, secrétaire

RAPPORT

Dans le respect de sa mission et des objectifs du Barreau, le Comité de la formation continue obligatoire (CFCO) établit les politiques et les règles nécessaires à l'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*. Il statue sur toutes les demandes de reconnaissance et de dispense. Il développe également, de concert avec ses partenaires, l'offre de formation continue.

Activités de formation continue du Barreau du Québec entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015

La Formation continue du Barreau du Québec (FCBQ) a tenu 347 activités de formation en salle (cours, colloques, séminaires, *Grands rendez-vous de la formation* et Congrès du Barreau), et a offert 42 formations en ligne.

L'ensemble des formations en ligne totalisait une offre de formation de 89,25 heures. À elles seules, les 28 354 inscriptions enregistrées, se traduisant par 25 290 présences, ont généré 61 427 heures de formation reconnue aux membres du Barreau.

Quant aux formations en salle, celles-ci se déclinaient en 209 différents titres, dont l'offre a totalisé 1 439 heures. Les 13 556 inscriptions, se traduisant par 12 905 présences, ont généré 47 493 heures de formation reconnue aux membres du Barreau.

Si l'on fait abstraction des *Grands rendez-vous de la formation*, tenus essentiellement à Montréal et à Québec, 54 % de l'offre de formation en salle a été répartie à l'extérieur des sections de Montréal et de Québec.

Par ailleurs, la FCBQ a présenté au Comité de la formation continue obligatoire du Barreau du Québec les demandes de reconnaissance individuelle des participants et des formateurs à des formations non reconnues, des auteurs et des mentors/mentorés, ainsi que les demandes de dispense : 3 211 demandes individuelles ont fait l'objet d'une reconnaissance par le CFCO. La FCBQ a également soumis au CFCO les

demandes des dispensateurs pour la reconnaissance de leurs activités de formation : 4 690 demandes de dispensateurs ont été reconnues par le CFCO.

Le registre complet des activités de formation reconnues est accessible au www.barreau.qc.ca/registre-activites-reconnues.

Comité des requêtes

MANDAT

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Comité exécutif, le Comité des requêtes entend les demandes de réinscription au Tableau de l'Ordre en vertu des articles 65.3, 67, 70, 72, 74, 122.2 de la *Loi sur le Barreau* lorsque des objections ont été formulées par les intervenants prévus à la loi. Le Comité des requêtes entend également les demandes faites en vertu de l'article 122 de la *Loi sur le Barreau* visant à faire déclarer les requérants habiles à continuer l'exercice de la profession d'avocat nonobstant leur état de faillite.

De plus, le greffe du Comité des requêtes est responsable de la réinscription administrative pour les dossiers faisant suite à une radiation pour non-paiement des cotisations, ou de la prime d'assurance, ou défaut de compléter l'inscription annuelle ou de compléter ses heures de Formation continue obligatoire, le cas échéant.

En vertu de l'article 48 de la *Loi sur le Barreau*, il entend également les requêtes en appel des décisions du Comité de formation professionnelle, du Comité d'accès à la profession et du Comité des équivalences.

Par ailleurs, en vertu des articles 55.1 et 55.2 du *Code des professions*, il a le pouvoir de radier, de limiter ou de suspendre le droit d'exercice d'un avocat qui a fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger le déclarant coupable d'une infraction criminelle qui a un lien avec l'exercice de la profession ou d'une décision disciplinaire rendue à l'intérieur ou à l'extérieur du Québec.

NOMBRES DE SÉANCES

Six séances du Comité des requêtes et 15 séances du Comité exécutif, dont sept auditions sur le fond et huit décisions sur dossier.

MEMBRES

M^e Antoine Aylwin (jusqu'au 6 juin 2014)

M^e Réналd Beaudry

M^e Charles Belleau

M^e Caroline Blache (depuis le 1^{er} décembre 2014)

M^e Isabelle Boillat

M^{me} la bâtonnière Johanne Brodeur, Ad. E.

M^e André Buteau

M^e Frédéric Carle

M^{me} la bâtonnière Hélène Carrier

M^e Marc Charbonneau (depuis le 1^{er} décembre 2014)

M^e Joséane Chrétien (jusqu'au 6 juin 2014)

M^e Marie Cousineau

M^e Catherine Claveau (depuis le 6 juin 2014)

M^e Christian Daneau (jusqu'au 20 février 2015)

M^e Jean Deaudelin

M^e Luc Deshaies

M^e Manon Des Ormeaux

M^e Maryse Dubé (depuis le 6 juin 2014)

M^e Magali Fournier

M^e Nathalie Fournier

M^e Pascale Gaudette

M^{me} la juge Dominique Gibbens
(jusqu'au 15 janvier 2015)

M^e Élizabeth Greene (jusqu'au 6 juin 2014)

M^e Eliane Hogue

M^e Lu Chan Khuong, Ad. E.

M^e Anne-Marie Laflamme

M^e Guy Leblanc (jusqu'au 6 juin 2014)

M^e Nancy Leblanc

M^e Simon-Pierre Lessard

M^e Pierre Lévesque (depuis le 1^{er} décembre 2014)

M^e Andréanne Malacket (depuis le 6 juin 2014)

M^e Clément Massé, c.r., Ad. E.

M. le bâtonnier Louis Masson
(depuis le 1^{er} décembre 2014)

M^e Pierre Mazurette, c.r., Ad. E.
(depuis le 1^{er} décembre 2014)

M. le bâtonnier Gregory James Moore

M^e Marek Nitoslawski

M^e Pascale Pageau

M^e Marie Paré

M^e Catherine Pilon

M. le bâtonnier Nicolas Plourde

M^e Judith Rochette

M^e Claude Savoie

M. le bâtonnier Bernard Synnott

M^e Michel Tessier

M^e Michèle Thivierge

M^e Diane Trudeau

M^e Nathalie Vaillant

M^e Caroline Dominique Vien

M^e Nancy J. Trudel, secrétaire

Greffe du comité des requêtes 2014-2015

POUR LA PÉRIODE DU 1 ^{ER} AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015	DOSSIERS ACTIFS AU 31 MARS 2014	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS FERMÉS	DOSSIERS ACTIFS AU 31 MARS 2015
Requête en inscription en vertu de l'article 67 L.B.	3	1.6	7	2
REQUÊTES EN RÉINSCRIPTION EN VERTU DE :				
l'article 65.1 L.B. (IA et COT)	5	22	23	4
l'article 65.1 L.B. (FCO)	2	0	2	0
l'article 65.3 L.B.	3	5	6	2
l'article 66 L.B.	1	9	8	2
l'article 70 L.B.	19	24	22	22
l'article 70 (AR) L.B.	1	0	1	0
l'article 71.2 L.B.	0	0	0	0
l'article 72 L.B.	9	4	4	8
l'article 74 L.B.	1	8	9	0
l'article 122 L.B.	8	1	3	6
l'article 122.2 L.B.	0	1	0	1
REQUÊTES EN APPEL EN VERTU DE L'ARTICLE 48 L.B.				
Comité des équivalences	0	1	1	0
Comité d'accès à la profession	1	2	3	0
Comité de la formation professionnelle	0	1	0	1
INFRACTIONS CRIMINELLES				
Vérification d'un lien avec l'exercice de la profession en vertu de l'article 55.1 C.P.	12	9	14	7
TOTAL DES DOSSIERS	65	93	103	55

Comité accréditeur en médiation civile et commerciale et aux petites créances

FORMATION

Ce comité a été formé en octobre 1999, puis a été modifié en octobre 2003 pour y ajouter une juridiction quant à l'accréditation des médiateurs pour la médiation relative à des petites créances.

NOMBRE DE SÉANCES

11 séances

MEMBRES

M^e Marie-Josée Brunelle

M^e Hélène Doucet

M^e Paul Michaud

M^e Marie-Claude Picard

M^e Michel Simard

M^e Yves Tourangeau

M^e Dyane Perreault, secrétaire

RAPPORT

En date du 31 mars 2015, le Barreau du Québec comptait 783 avocats accrédités en médiation civile, commerciale et de travail.

À ce jour, il y a 493 médiateurs accrédités en médiation aux petites créances au Barreau du Québec. Les avocats représentent 82,16 % des médiateurs en médiation aux petites créances.

Comité accréditeur en médiation familiale

FORMATION

Mars 1994

NOMBRE DE SÉANCES

5 séances

MEMBRES

M^e Céline Gagnon

M^e Hélène Gagnon

M^e David Pecho

M^e Johanne Roby

M^e John Peter Weldon

M^e Dyane Perreault, présidente du COAMF

RAPPORT

À ce jour, il y a 562 médiateurs accrédités en médiation familiale au Barreau du Québec. Les avocats représentent 54,4 % des médiateurs en médiation familiale.

De plus, le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF), a pris la décision, dans un souci d'efficacité, de laisser au Comité accréditeur le soin de recevoir les demandes d'accréditation avec engagement et demandes sans motif, et de prendre les décisions qui s'imposent.

Comité sur la sténographie

MANDAT

Le Comité sur la sténographie, constitué en vertu de l'article 140.1 et suivants de la *Loi sur le Barreau*, a pour mission d'assurer la formation des sténographes qui œuvrent dans le cadre de l'administration de la justice, d'établir leur compétence et, à cette fin, de leur délivrer une attestation. Il a également pour mission de régir leur discipline.

NOMBRE DE SÉANCES

6 séances

MEMBRES

Ce comité est composé de sept membres, à savoir trois avocats désignés par le Comité exécutif du Barreau du Québec, trois sténographes désignés par une association représentative des sténographes, et une personne désignée par le ministre de la Justice.

Nommés par le CE du Barreau du Québec

M^e Manon Des Ormeaux, présidente

M^e Pierre Lévesque

M^e Annie Quimper

M^e Carol-Ann Croteau (nommée par le M.J.Q.)

Nommés par l'APSOQ (organisme représentatif des sténographes)

M^{me} Suzanne Baril

M^{me} Odette Gagnon

M. Jean-Philippe Clément

M^e Dyane Perreault, secrétaire du Comité

RAPPORT

Depuis le 1^{er} mai 2006, les articles 2 et 5 à 8 de la *Loi modifiant la Loi sur le Barreau* et la *Loi sur les sténographes* sont entrés en vigueur, de même que le *Règlement sur la formation, le contrôle de la compétence, la délivrance d'une attestation et la discipline des sténographes*. Seuls les sténographes inscrits au Tableau des sténographes officiels du Québec tenu par le Comité sur la sténographie peuvent agir à ce titre au Québec.

Le Comité sur la sténographie a établi, pour la neuvième année, le Tableau des sténographes. Il compte, à la fin de l'année 2014, 164 sténographes officiels, dont 20 ont plus de 45 années d'exercice. De même, pour la neuvième année, les sténographes ont dû nommer leur répondant, lequel est la personne qui pourrait prendre leur place en cas, par exemple, d'incapacité. Cette désignation est annuelle.

Par ailleurs, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 2 du Règlement, le Comité a reconnu à ce jour, sept institutions comme délivrant des attestations équivalentes à celle de l'École de sténographie judiciaire du Québec afin de permettre l'admission de leurs étudiants à l'examen de sténographie. Il s'agit de l'Institut Grandjean, de l'Institut France Quitard, du Collège Georges Brown, de la Chartered Shorthand Reporters' Association of Ontario (CSRAO), de la Northern Alberta Institute of technology (NAIT), du Canadian Center for Verbatim Studies et de l'American Realtime Court Reporting Institute.

Enfin, le Comité a été saisi de deux plaintes concernant des sténographes. Sur les deux plaintes, une plainte n'a pas été retenue au stade de l'enquête et l'autre est au stade de l'enquête.

Le Comité a octroyé une subvention au montant de 17 592,40 \$ à l'Association professionnelle des sténographes officiels du Québec (APSOQ).

Comité sur l'exercice illégal de la profession d'avocat

MANDAT

Assurer la protection du public par la prévention, l'information et l'utilisation de moyens appropriés afin de prévenir, de contrer et de réprimer l'exercice illégal de la profession d'avocat, notamment, par :

- ◇ La détermination des actes qui sont du ressort exclusif des avocats en exercice en vertu de la loi;
- ◇ La détermination et l'analyse des situations susceptibles de favoriser l'émergence de l'exercice illégal de la profession d'avocat;
- ◇ L'élaboration de stratégies de prévention, d'intervention et la formulation de recommandations au Barreau du Québec;
- ◇ L'élaboration d'un mode d'intervention et d'un plan d'action afin d'assurer le soutien technique requis par les sections du Barreau du Québec;
- ◇ L'information destinée au grand public et aux membres sur les moyens appropriés afin de prévenir l'exercice illégal de la profession d'avocat;
- ◇ L'aide et le soutien à l'établissement de liens avec les autorités concernées afin de mieux prévenir, de contrer et de réprimer l'exercice illégal de la profession d'avocat;
- ◇ L'analyse des dossiers d'exercice illégal afin d'en assurer le suivi, la gestion et d'intenter les recours légaux et autres appropriés.

FORMATION

Novembre et décembre 1996

NOMBRE DE SÉANCES

Le Comité se réunit une fois l'an dans le cadre du Congrès de l'Association des avocats de province. À cette occasion, le Comité exécutif présente à ses

membres le rapport annuel d'activités. Le Comité discute des enjeux et décide des grandes orientations lors de cette réunion.

MEMBRES

M^e Richard D'Amour, président (Longueuil)
 M^e Denise Descôteaux (Abitibi-Témiscamingue)
 M^e Sébastien Gagnon (Saint-François)
 M^e Régis Gaudreault (Saguenay-Lac-Saint-Jean)
 M^e Guylaine Trudeau (Côte-Nord)
 M^e Denys P. Godin (Mauricie)
 M^e Nathalie Guertin (Montréal)
 M^e Marie-Claude Héroux (Québec)
 M^e Sonia Beauchamp (Laval)
 M^e Richard Hotton
 (Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)
 M^e Gilles P. Veilleux (Richelieu)
 M^e Alain Manseau (Laurentides-Lanaudière)

M^e Line Nadeau (Bedford)
 M^e Gérard Brouillette (Outaouais)
 M^e José Luis Baz (Arthabaska)
 M^e Gaston Gauthier, secrétaire

Comité exécutif sur l'exercice illégal

NOMBRE DE SÉANCES

6

MEMBRES

M^e José Luis Baz
 M^e Richard D'Amour, président
 M^e Denise Descôteaux
 M^e Nathalie Guertin
 M^e Marie-Claude Héroux
 M^e Gaston Gauthier, secrétaire

RAPPORT	NOMBRE
Enquêtes complétées portant sur l'exercice illégal	108
Poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal	9
JUGEMENTS RENDUS PORTANT SUR L'EXERCICE ILLÉGAL	
Acquittant l'intimé	–
Déclarant l'intimé coupable	5
Retraits	2 chefs
Autres – Devant le tribunal (6 dossiers – 8 chefs)	6
MONTANT TOTAL DES AMENDES IMPOSÉES	8 000 \$

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2015

TÉLÉCHARGER LE FICHER PDF :

<http://www.barreau.qc.ca/pdf/publications/rapports-annuels/2014-2015-etats-financiers.pdf>

Barreau
du Québec





MAISON DU BARREAU

445, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2Y 3T8

T 514 954-3400

Sans frais 1 800 361-8495

information@barreau.qc.ca

www.barreau.qc.ca

